

# APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Numéro de référence CSTB : 3406-V1

*ATEx de cas a*

**Validité du 20/06/2024 au 19/06/2027**

**naofloor**



*Copyright : Groupe DESCHAUMES*

---

L'Appréciation Technique d'expérimentation (ATEx) est une simple opinion technique à dire d'experts, formulée en l'état des connaissances, sur la base d'un dossier technique produit par le demandeur. (extrait de l'art. 24)

---

**A LA DEMANDE DE :**  
**Groupe DESCHAUMES**  
**330 route de Saint-Amand**  
**18210 SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX**

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3406-V1

Note Liminaire : Cette appréciation ne vise pas la stabilité des éléments supports supposée être vérifiée par ailleurs.

Selon l'avis du Comité d'Experts en date du 20/06/2024, le demandeur ayant été entendu, la demande d'ATEX ci-dessous définie :

- Demandeur : Groupe DESCHAUMES, 330 route de Saint-Amand, 18210 SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX.
- Technique objet de l'expérimentation :  
Système de parquet massif « NAOFLOOR » destiné à la pose flottante.  
Le système est constitué de :
  - lames de parquet en chêne massif « NAOFLOOR » en finition vernie usine et finition huilée usine à assemblage par verrouillage spécifique "Blockmoove" pour une pose flottante :
    - lames d'épaisseur 20 mm et de largeur maximale 170 mm ;
    - lames d'épaisseur 22 mm et de largeur maximale 170 mm ;
    - lames d'épaisseur 14 mm et de largeur maximale 130 mm ;
  - sous-couche acoustique à base de caoutchouc recyclé et de liège « OrSilence » :
    - d'épaisseur 2 mm et de masse surfacique 1,4 kg/m<sup>2</sup> ;
    - d'épaisseur 4 mm et de masse surfacique 1,75 kg/m<sup>2</sup> ;
  - plinthe à coller ou à visser, en chêne massif, non aboutée :
    - d'épaisseur 14 mm, de longueur 1500 à 2000 mm et de hauteur 70, 90 ou 120 mm ;
    - d'épaisseur 18 mm, de longueur 1500 à 2000 mm et de hauteur 135 mm ;
  - plinthe à coller ou à visser, en chêne massif, aboutée, d'épaisseur 14 mm, de longueur 2000 mm et de hauteur 70, 90 ou 120 mm ;
  - barre de jonction en chêne massif, non aboutée :
    - pour parquet Naofloor d'épaisseur 20 ou 22 mm : d'épaisseur 24 mm, de longueur 1000 ou 2000 mm et de largeur 35 mm ;
    - pour parquet Naofloor d'épaisseur 14 mm : d'épaisseur 19 mm, de longueur 1000 ou 2000 mm et de largeur 35 mm ;
  - barre de seuil à recouvrement, en chêne massif, aboutée, pour parquet Naofloor d'épaisseur 20 ou 22 mm : de hauteur 26 mm, de longueur 1000 ou 2000 mm et de largeur 58 mm ;
  - barre de seuil à recouvrement, en chêne massif, non aboutée, pour parquet Naofloor d'épaisseur 14 mm : de hauteur 19 mm, de longueur 1000 ou 2000 mm et de largeur 35 mm.

Il est destiné à l'emploi, en travaux neufs et en rénovation :

- Dans les locaux intérieurs :
  - de classe d'usage au plus 33 selon la norme NF EN ISO 10874 et au plus U3S P3 E1 C1 dans les limites de charges correspondant à ce classement au sens du classement UPEC des locaux en vigueur, dans les limites de charge correspondant à ce classement,
  - où l'humidité relative de l'air est comprise entre 40% et 60% (cf norme NF DTU 51.11).
- Sur les supports neufs ou existants tels que définis dans la norme NF DTU 51.11 et le Dossier Technique ;

Pour le parquet de 14 mm, le classement de réaction au feu Dfl-s1 interdit la pose dans certains locaux ou zones d'établissements recevant du public (ERP) et d'immeubles de grande hauteur (IGH) ; il convient de se reporter à la réglementation incendie en vigueur.

L'emploi est exclu sur plancher chauffant et la pose sur plancher chauffant réversible.

Cette technique est définie dans le dossier enregistré au CSTB sous le numéro ATEX 3406-V1 et résumé dans la fiche sommaire d'identification ci-annexée,

donne lieu à une :

## APPRECIATION TECHNIQUE FAVORABLE A L'EXPERIMENTATION

Remarque importante : Le caractère favorable de cette appréciation est subordonné à la mise en application de l'ensemble des recommandations formulées au §4.

Cette Appréciation, QUI N'A PAS VALEUR D'AVIS TECHNIQUE au sens de l'Arrêté du 21 mars 2012, découle des considérations suivantes :

### 1°) Sécurité

#### 1.1 – Stabilité des ouvrages

La stabilité de l'élément porteur étant supposée vérifiée, la technique n'a pas d'incidence sur la stabilité de l'ouvrage.

Le présent document comporte 6 pages dont deux annexes ; il ne peut en être fait état qu'in extenso.

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3406-V1

### 1.2 – Sécurité des intervenants

- Sécurité des ouvriers

La mise en œuvre du système n'entraîne pas de risque particulier, sous réserve du respect des réglementations en vigueur et des précautions d'emploi des produits décrites dans les fiches techniques et fiches de données de sécurité.

- Sécurité des usagers

En l'absence d'information de résistance à la glissance du parquet, la maîtrise du risque de chute par glissade apparaît intimement liée au respect des précautions d'usage et des prescriptions d'entretien décrites dans le Dossier Technique ; il convient notamment de veiller à la présence aux accès de l'extérieur d'un dispositif permanent de protection contre l'apport d'humidité.

### 1.3 – Sécurité en cas d'incendie

Le classement de réaction au feu sans essai, selon la norme harmonisée EN 14342 est Dfl-s1 pour le parquet d'épaisseur 14 mm et Cfl-s1 pour le parquet de 20 mm et le parquet de 22 mm.

La conformité du classement de réaction au feu du système « parquet + sous-couche », sur les supports considérés, à l'exigence réglementaire en vigueur le cas échéant pour les locaux de destination prévus devra ainsi être vérifiée au cas par cas.

### 2°) Faisabilité

#### 2.1 – Production

Le demandeur assure l'ensemble des étapes de fabrication des parquets, usinage et finitions comprises. Au regard des informations et justifications techniques produites, la fabrication des parquets apparaît relever de processus industriels connus et maîtrisés par lui.

Les sous-couches sont des produits de fabrication industrielle.

La constance de qualité des composants du système apparaît pouvoir être assurée de façon satisfaisante.

#### 2.2 – Mise en œuvre

Les prescriptions techniques et les conditions de mise en œuvre sont celles décrites dans la norme NF DTU 51-11 pour la pose flottante précisées et complétées par celles décrites dans le guide de pose de la Société DESCHAUMES. L'assemblage des lames se fait sans colle.

La mise en œuvre apparaît pouvoir être maîtrisée par une entreprise répondant aux exigences de formation et de qualification prescrites, parqueteurs typiquement.

L'entreprise devra veiller tout particulièrement au respect des limites d'hygrométrie ambiante prescrites de 40%HR à 60%HR lors du stockage avant la pose, lors de la pose et à la mise en service ainsi qu'au respect des prescriptions de fractionnement et de jeux de dilatation. Si l'hygrométrie de l'air est trop élevée, une déshumidification des locaux par préchauffage et ventilation est nécessaire. Si l'hygrométrie de l'air ambiant de la pièce à parquerer ne peut pas être respectée, tout en restant dans une plage de 30% à 65%, la largeur de la lame devra être limitée à 130 mm et des joints fractionnement devront être prévus tous les 5 m cumulés de largeur de lame.

Lorsque des conditions climatiques particulières - par exemple hors métropole - ne permettent pas d'obtenir un taux de 40 % à 60 %, il convient de veiller à approvisionner les parquets ou, à défaut, les stabiliser à une humidité correspondant à celle des locaux où ils seront mis en œuvre ; l'humidité ambiante du local au moment de la pose doit être aussi proche que possible de celle du local à l'utilisation.

#### 2.3 – Entretien

Les prescriptions de protection, d'entretien et de rénovation des parquets sont définies dans le guide d'entretien de la Sté DESCHAUMES. Elles doivent être respectées pour conserver au parquet un aspect satisfaisant.

#### 2.4 – Assistance technique

Le Service Technique du Groupe DESCHAUMES est en mesure d'apporter son assistance technique pour la pose et l'entretien. Un contact téléphonique en langue française est mis à disposition des entreprises et des utilisateurs.

### 3°) Risques de désordres

Au regard des éléments du dossier, les risques de désordres apparaissaient limités aux cas énoncés ci-après.

- Désordre esthétique avec ouvertures de jeux entre lames en bout et tuilage des lames dans le cas d'une variation importante d'hygrométrie entre le stockage et la pose, la pose et la mise en service et l'exploitation typiquement dans le cas d'une pose en atmosphère humide suivie d'une mise en service en atmosphère sèche ;
- Déformation des lames dans les cas suivants :
  - o humidité du support au moment de la pose qui excèderait la limite prescrite ;
  - o exposition à un apport d'eau non maîtrisé comme par exemple en l'absence de dispositif de protection au droit de l'ouvrant depuis l'extérieur ou encore dans le cas d'un entretien trop humide.
- Taches résiduelles dans le cas du contact prolongé avec un liquide renversé à la surface ou un agent tachant ;
- Rayures en l'absence de dispositif de protection contre les poussières abrasives au droit de chacun des ouvrants depuis l'extérieur.

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3406-V1

### 4°) Recommandations

Au regard du dossier examiné et des risques énoncés, les recommandations sont les suivantes :

La Société DESCHAUMES devra veiller à ce que :

- l'entreprise soit informée des conditions d'hygrométrie à respecter lors du stockage et lors de la mise en œuvre ;
- l'entreprise ait en sa possession la notice de pose et le guide d'entretien.

L'entreprise devra veiller :

- Au respect d'une hygrométrie ambiante des locaux comprise entre 40%HR et 60%HR lors du stockage avant la pose et lors de la pose jusqu'à la mise en service et, lorsque les conditions climatiques particulières ne permettent pas de respecter ces limites, par exemple hors métropole, à approvisionner les parquets ou, à défaut, les stabiliser à une humidité correspondant à celles des locaux où ils seront mis en œuvre ; elle devra la contrôler et l'enregistrer ;
- Au contrôle de l'humidité résiduelle du support avant la pose et au respect des dispositions particulières de protection requises dans le cas d'un support à risque de remontées d'humidité ;
- Au strict respect des prescriptions de pose notamment en termes de fractionnement et de jeux périphériques ainsi que de traitement des jeux périphériques et des jonctions ;
- A remettre, au Maître d'ouvrage, à la livraison de l'ouvrage, le guide d'entretien.

Le Maître d'œuvre devra :

- S'assurer, préalablement au démarrage des travaux, que le classement de réaction au feu du système « parquet + sous-couche » répond à l'exigence réglementaire en vigueur le cas échéant pour les locaux de destination prévus, ainsi que sur les supports de pose concernés notamment dans le cas de la pose sur un support combustible ;

Il devra aussi s'assurer que les dispositions sont prises afin de :

- Protéger le parquet des remontées d'humidité du support dans le cas d'un support exposé à des reprises d'humidité comme décrit au § 6.3.4.2 du Dossier Technique ;
- Vérifier que l'humidité du support au moment de la pose n'excède pas la limite prescrite au § 6.3.2 du Dossier Technique ;
- Maintenir une hygrométrie ambiante comprise en 40% HR et 60% HR lors du stockage des lames avant la pose et lors des travaux de pose jusqu'à la mise en service et, lorsque les conditions climatiques particulières ne permettent pas de respecter ces limites, par exemple hors métropole, approvisionner les parquets ou, à défaut, les stabiliser à une humidité correspondant à celles des locaux où ils seront mis en œuvre ;
- Prévoir des dispositifs de protection contre l'apport d'humidité depuis l'extérieur et l'apport de particules abrasives, suffisamment dimensionnés, à chacun des accès depuis l'extérieur.

Le Maître d'ouvrage et/ou l'exploitant devra s'assurer que :

- Les dispositions sont prises, chaque fois que les conditions climatiques le permettent, afin de maintenir une hygrométrie ambiante comprise en 40% HR et 60% HR dans les locaux à minima par maintien du chauffage et de la ventilation ;
- Les dispositifs de protection contre l'apport d'humidité depuis l'extérieur et l'apport de particules abrasives, suffisamment dimensionnés, à chacun des accès depuis l'extérieur, sont toujours présents et correctement maintenus ;
- Chacune des précautions d'usage ainsi que des prescriptions d'entretien décrites au § 7.2, au § 7.3 et au § 7.4 du Dossier Technique est toujours respectée ;
- Tout liquide renversé ou tache est immédiatement épongé puis la surface séchée à l'aide de tampons absorbants.

### 5°) Attendu

Pour les locaux soumis à une exigence de classement de réaction au feu, le demandeur devra présenter aux acteurs du projet un justificatif leur permettant d'apprécier la conformité du système à cette exigence.

### 6°) Rappel

Le demandeur devra communiquer au CSTB, au plus tard au début des travaux, une fiche d'identité de chaque chantier réalisé, précisant l'adresse du chantier, le nom des intervenants concernés, les contrôles spécifiques à réaliser et les caractéristiques principales à la réalisation.

## EN CONCLUSION

En conclusion et sous réserve de la mise en application des recommandations et attendus ci-dessus, le Comité d'Experts considère que :

- La sécurité des intervenants et des utilisateurs est assurée dès lors que la conformité du classement de réaction au feu du système « parquet + sous-couche », sur les supports considérés, à l'exigence réglementaire en vigueur le cas échéant pour les locaux de destination prévus est vérifiée,
- La faisabilité est probable,
- Les risques de désordres sont limités.

Champs sur Marne,  
Le Président du Comité d'Experts,



Gilbert FAU

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3406-V1

**ANNEXE 1****FICHE SOMMAIRE D'IDENTIFICATION (1)**

Demandeur : Groupe DESCHAUMES, 330 route de Saint-Amand, 18210 SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX

Définition de la technique objet de l'expérimentation :

Système de parquet massif « NAOFLOOR » destiné à la pose flottante.

Le système est constitué de :

- lames de parquet en chêne massif « NAOFLOOR » en finition vernie usine et finition huilée usine disposant d'un assemblage par verrouillage spécifique "Blockmoove" pour pose flottante :
  - o lames d'épaisseur 20 mm et de largeur maximale 170 mm ;
  - o lames d'épaisseur 22 mm et de largeur maximale 170 mm ;
  - o lames d'épaisseur 14 mm et de largeur maximale 130 mm ;
- sous-couche acoustique à base de caoutchouc recyclé et de liège « OrSilence » :
  - o d'épaisseur 2 mm et de masse surfacique 1,4 kg/m<sup>2</sup> ;
  - o d'épaisseur 4 mm et de masse surfacique 1,75 kg/m<sup>2</sup> ;
- plinthe à coller ou à visser, en chêne massif, non aboutée :
  - o d'épaisseur 14 mm, de longueur 1500 à 2000 mm et de hauteur 70, 90 ou 120 mm ;
  - o d'épaisseur 18 mm, de longueur 1500 à 2000 mm et de hauteur 135 mm ;
- plinthe à coller ou à visser, en chêne massif, aboutée, d'épaisseur 14 mm, de longueur 2000 mm et de largeur 70, 90 ou 120 mm ;
- barre de jonction en chêne massif, non aboutée :
  - o pour parquet Naofloor d'épaisseur 20 ou 22 mm : d'épaisseur 24 mm, de longueur 1000 ou 2000 mm et de largeur 35 mm ;
  - o pour parquet Naofloor d'épaisseur 14 mm : d'épaisseur 19 mm, de longueur 1000 ou 2000 mm et de largeur 35 mm ;
- barre de seuil à recouvrement, en chêne massif, aboutée, pour parquet Naofloor d'épaisseur 20 ou 22 mm : de hauteur 26 mm, de longueur 1000 ou 2000 mm et de largeur 58 mm ;
- barre de seuil à recouvrement, en chêne massif, non aboutée, pour parquet Naofloor d'épaisseur 14 mm : de hauteur 19 mm, de longueur 1000 ou 2000 mm et de largeur 35 mm.

Domaine d'emploi :

Le système est destiné à l'emploi, en travaux neufs et en rénovation, dans les locaux intérieurs :

- de classe d'usage au plus 33 selon la norme NF EN ISO 10874 et au plus U3S P3 E1 C1 dans les limites de charges correspondant à ce classement au sens du classement UPEC des locaux en vigueur, sur les supports neufs ou existants tels que définis dans la norme NF DTU 51.11 et le Dossier Technique ;
- où l'humidité relative de l'air est comprise entre 40% et 60% (cf norme NF DTU 51.11).

L'emploi est exclu sur plancher chauffant et la pose sur plancher chauffant réversible.

Mise en œuvre :

Les principales étapes de la mise en œuvre sont :

- Vérification de la conformité des conditions ambiantes, température et hygrométrie, à celles prescrites pour le stockage et la pose sur site et vérification du respect des autres conditions préalables à la pose, telles que décrites dans le Dossier Technique ;
- Reconnaissance de la conformité du support aux exigences prescrites pour la pose, notamment en termes de siccité et de planéité, et réalisation des travaux préparatoires requis chaque fois qu'il y a lieu pour la mise en conformité du support ;
- Approvisionnement et stockage des lames conformément aux prescriptions du Dossier Technique avec vérification du respect des conditions ambiantes prescrites ;
- Mise en place de la sous-couche « OrSilence » avec un relevé d'au moins 2 mm au-dessus du parquet avec vérification du respect des conditions ambiantes prescrites ;
- Mise en place des lames de parquet Naofloor, en respectant les prescriptions d'orientation, de fractionnement et de jeux de dilatation du Dossier Technique, avec vérification du respect des conditions ambiantes prescrites ;
- Réalisation d'une couche d'huile d'entretien dans le cas de la pose d'un parquet avec finition huilée appliquée en usine ;
- Mise en place des barres de seuil et de jonction ainsi que des plinthes ;
- Mise en place des protections provisoires chaque fois que nécessaire ;
- Mise en place des protections requises aux accès depuis l'extérieur.

(1) La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro ATEx 3406-V1 et dans le Dossier technique établi par le demandeur (cf. annexe 2) que le fabricant est tenu de communiquer aux utilisateurs du procédé.

Le présent document comporte 6 pages dont deux annexes ; il ne peut en être fait état qu'en extenso.

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3406-V1

### ANNEXE 2

#### DOSSIER TECHNIQUE ETABLIS PAR LE DEMANDEUR

Ce document comporte 24 pages.

### ***Procédé NAOFLOOR***

« Dossier Technique établi par le demandeur »

Version tenant compte des remarques formulées par le comité d'Experts

Datée du 04/07/2024

A été enregistré au CSTB sous le numéro d'ATEX 3406-V1.

Fin du rapport

naofl∞r

Dossier technique  
établi par le demandeur

ATEX  
le 4 Juillet 2024



D.  
**DESCHAUMES**  
Le bois qui protège la planète

# PRÉAMBULE

Naofloor est un parquet massif éco-conçu doté d'une rainure et languette spécifiques dans le sens longitudinal des lames permettant un assemblage mécanique des lames entre elles, appelé Blockmoove, qui permet un démontage (désassemblage) des lames aisément.

L'innovation de ce parquet massif réside dans son aptitude à la pose flottante sur sous-couche alors que les parquets massifs sont traditionnellement mis en œuvre en pose clouée ou collée.

Le maintien des lames entre-elles dans le sens de la largeur des lames de parquet Naofloor s'effectue grâce à un assemblage en V en bout de lame.

La norme NF DTU 51.11 est le document de référence indiquant les spécifications et préconisations de mise en œuvre des parquets contre-collés en pose flottante.

La mise en œuvre du parquet massif Naofloor, s'effectue selon les spécifications et préconisations décrites dans le document de référence pour la pose flottante des Parquets, c'est-à-dire la norme NF DTU 51.11.

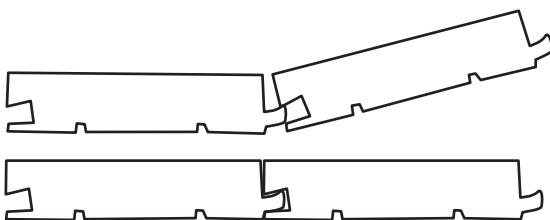
Le système de parquet massif Naofloor est destiné à une pose flottante sur support continu avec interposition de la sous-couche acoustique OrSilence composée de liège et de caoutchouc recyclé, respectant les prescriptions techniques de mise en œuvre traditionnelle décrites dans la norme NF DTU 51.11 "Parquets flottants", précisées ou complétées comme décrit dans le présent Dossier Technique. Ce système comprend :

- Les lames de parquet en chêne massif Naofloor, en 3 gammes portant un assemblage par verrouillage spécifique :
  - Une gamme de parquet massif en chêne dont l'épaisseur totale nominale est de 20 mm et dont la largeur maximale est 170 mm.
  - Une gamme de parquet massif en chêne dont l'épaisseur totale nominale est de 22 mm et dont la largeur maximale est 170 mm.
  - Une gamme de parquet massif en chêne de même type, dont l'épaisseur totale nominale est de 14 mm et dont la largeur maximale est 130 mm.
- Les lames sont dotées d'un assemblage spécifique breveté pour une pose flottante sur sous-couche, c'est-à-dire que les lames de parquet massif Naofloor ne sont pas fixées au support sous-jacent. Les éléments de parquet bois y sont uniquement assemblés et liés entre eux grâce à cet assemblage longitudinal "Blockmoove" et l'assemblage en V en bout de lame.

Coupe longitudinale d'une lame de Naofloor

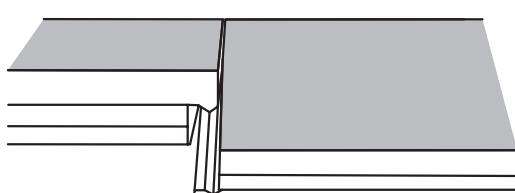


Détail d'assemblage des lames de Naofloor



Système d'assemblage mécanique spécialement conçu pour le montage et le démontage des lames.

Les lames Naofloor sont démontables afin de permettre leur réemploi.



Assemblage en V

- Les lames présentent un système de finition huilée ou un système de finition vernie appliquée en atelier.
- La sous-couche acoustique OrSilence en 2 ou 4 mm composée de liège et de caoutchouc recyclé décrite à l'article 2.3.
- Les plinthes en chêne massif décrites dans le présent Dossier Technique à l'article 2.4.
- Les accessoires de mise en œuvre tels que les barres de seuil et les barres de jonction

décris dans le présent Dossier Technique à l'article 2.5. Le système de parquets intègre les accessoires de pose prescrits dans le dossier technique à l'exception de tout autre.

- Les produits de finition, d'entretien et de protection de surface définie aux articles 2.2 et 7.3.

## 1.2. Domaine d'emploi

Le système "Naofloor + OrSilence" est destiné à être mis en œuvre dans les locaux intérieurs de classe d'usage au plus 33 selon la norme NF EN ISO 10874 et au plus U3S P3 E1 C1 dans les limites de charges correspondant à ce classement au sens du classement UPEC des locaux en vigueur.

La pose est visée sur les supports neufs ou existants tels que définis dans la norme NF DTU 51.11.

Note 1 : La norme NF DTU 51.11 vise la mise en œuvre des parquets en pose flottante dans les locaux, à usage domestique résidentiel et à usage public ou commercial. Ces locaux sont considérés comme des locaux à sollicitation faible et des locaux à sollicitation moyenne.

Les classements d'usage des parquets de la norme NF DTU 51.11 sont décrits dans la norme NF B 53-669.

La pose de Naofloor sur plancher chauffant et la pose sur plancher chauffant réversible ne sont pas visées par le présent document.

Le parquet Naofloor est destiné à des locaux, où l'humidité relative de l'air est comprise entre 40% et 60% (cf norme NF DTU 51.11).

Ces conditions impliquent le chauffage et la ventilation continue des locaux pendant la phase de mise en œuvre et la phase d'exploitation.

Lorsque des conditions climatiques particulières (par exemple hors métropole) ne permettent pas d'obtenir un taux de 40 % à 60 %, il faut approvisionner des parquets ou à défaut les stabiliser à une humidité correspondant à celle des locaux où ils seront mis en œuvre. L'humidité ambiante du local au moment de la pose doit être aussi proche que possible de celle du local à l'utilisation.

## 2. Définition qualitative et quantitative

### 2.1. Lames de parquet Naofloor

#### 2.1.1. Type

Le système comprend des lames de parquet massif en chêne français, séchées, usinées selon un profil rainures/languette spécifique "Blockmoove", avec ou sans chanfreins

répondant aux exigences de la norme NF EN 13226, ainsi qu'à celles de la norme NF DTU 51.2 pour l'évaluation du produit.

Du point de vue des exigences essentielles, les lames de parquet Naofloor répondent aux exigences de la norme NF EN 14342 : 2013.

Il s'agit de trois gammes de parquet massif :

- Une gamme de parquet massif en chêne dont l'épaisseur nominale est de 20 mm, dont la largeur maximale est 170 mm.
- Une gamme de parquet massif en chêne dont l'épaisseur nominale est de 22 mm, dont la largeur maximale est 170 mm.
- Une gamme de parquet massif en chêne de même type, dont l'épaisseur nominale est de 14 mm dont la largeur maximale est 130 mm.

Les lames de parquet sont présentées en système de finition huilée et en système de finition vernie/vitrifiée usine.

Comme cela s'effectue de manière traditionnelle pour les parquets massifs, les lames de parquet massifs Naofloor ont des longueurs panachées comprises entre 300 et 1800 mm :

- Pour une largeur de 90 mm : la longueur des lames s'échelonne de 300 à 1200 mm
- Pour les largeurs 130 et 170 mm : la longueur des lames s'échelonne de 400 à 1800 mm

Les lames de parquet massif Naofloor sont éco-conçues avec un système d'assemblage en "V" en bout et d'un système d'assemblage "BlockMoove" en rive. L'objectif de ces dispositifs d'assemblage est de pouvoir être assemblés et désassemblés facilement.

Le parquet Naofloor est réemployable : il s'agit de la principale caractéristique technique de ce parquet massif.

Dans le cadre du démontage et d'un remontage, des guides de pose et de démontage, de suivi des opérations ainsi que des fiches d'évaluation des caractéristiques de Naofloor lors du démontage et de restitution des conditions des locaux lors de la fin de mise en œuvre ou de repose de Naofloor ont été réalisés par DESCHAUMES et sont transmises aux clients pour garantir la traçabilité.

### 2.2. Finitions appliquées dans nos ateliers

Les lames de parquet massif Naofloor peuvent être huilée ou vernie en usine.

#### 2.2.1. Finitions vernies

Dans nos ateliers, nous appliquons sur le parquet Naofloor fabriqué, une finition vernie/vitrifiée de notre gamme Déco.

Notre système de finition vernie est composé d'une teinte, d'une base hydro destinée à renforcer l'adhérence sur le bois du vernis et à augmenter sa résistance à l'arrachement, de couches de primaire et de finition mate avec séchage UV. Un égrenage est réalisé entre l'application de la dernière couche de primaire et la finition, pour un meilleur rendu de la protection apportée.

#### Notre gamme de finitions vitrifiées Déco :

##### Les Clairs



Blanc de Lin

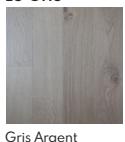


Bois Brut



Naturel

##### Le Gris



Gris Argent



Noyer



Havane

D'autres couleurs de finition , avec les mêmes caractéristiques techniques, peuvent être proposées.

#### Caractéristiques techniques de nos finitions vernies :

Essais	Référence normative	Résultats obtenus
Résistance abrasion	Selon NF B 53-669	Classe 5 25 000 tours - meule CS10
Résistance aux agents chimiques	Selon NF B 53-669	56/60
Résistance à la rayure	Selon NF B 53-669	140 gf
Résistance au choc	Selon NF B 53-669	250 mm
Résistance à l'action d'une chaise à roulette	Selon NF EN ISO 1918 :2021 et NF EN 12529	25 000 tours (roulette de type W)
Rénovation	Dossier technique FCBA	Les conditions de rénovation par ponçage et ré-application de l'huile permettent par ailleurs une rénovation complète du système de revêtement vernis. Plusieurs rénovations complètes sont possibles, compte tenu de l'épaisseur au-dessus de la languette.

#### 2.2.2. Finitions huilées

Nos parquets sont vendus avec une finition huilée UV SOLID' OIL appliquée en usine. UV SOLID' OIL est une huile-cire dure pour l'imprégnation de tous les parquets situés à l'intérieur. UV SOLID' OIL a été spécialement mise au point pour l'huilage industriel des parquets afin de renforcer leur surface et les protéger des taches et de l'humidité.

Une multitude de choix parmi de notre gamme Déco et notre gamme Grand Siècle.

#### Notre gamme de finitions huilées Déco :

##### Les Clairs



Blanc Céruisé

Bois brut

Côte d'Opale

Naturel

Sable

##### Le Gris



Gris Anthracite

##### Les Bruns



Antique

Terre d'Ombre

#### Notre gamme de finitions huilées Grand Siècle :



Manoir

Belle Époque

D'autres couleurs de finition , avec les mêmes caractéristiques techniques, peuvent être proposées.

#### Caractéristiques techniques de nos finitions huilées :

Essais	Référence normative	Résultats obtenus
Résistance aux agents chimiques	Selon NF B 53-669	55/60
Résistance à l'action d'une chaise à roulette	Selon NF EN ISO 1918 :2021 et NF EN 12529	25 000 tours (roulette de type W)
Rénovation	Dossier technique FCBA	Les conditions de rénovation par ponçage et ré-application de l'huile permettent par ailleurs une rénovation complète du système de parquet. Plusieurs rénovations complètes sont possibles compte tenu de l'épaisseur au-dessus de la languette.

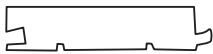
#### 2.2.3. Caractéristiques géométriques et pondérales des lames finies usine

Les caractéristiques et performances des lames de parquet massif Naofloor sont présentées dans le dossier technique FCBA dans les tableaux 2.1.1 et 2.1.2 (de la page 6 à 12).

Ces lames font l'objet d'un suivi dans le cadre du contrôle de production : dimension de la lame, dimension de la rainure-languette après usinage puis contrôle après l'application de la finition. Les caractéristiques contrôlées sont détaillées en point 3 "Fabrication et Contrôles" du présent document.

L'aptitude des lames au démontage est une fonction nouvelle spécifique pour cette gamme de parquet, dont l'objectif de permettre son réemploi. Pour ce faire, les lames présentent un profil d'assemblage innovant et breveté "Blockmoove", dont le principe est représenté sur les coupes de principe suivantes :

Coupe Transversale



Coupe Longitudinale



La manutention de Naofloor est facile grâce à un faible poids au mètre linéaire des lames de parquet. En effet, posé et démonté lame à lame, il est facile de procéder au démontage de l'ouvrage parquet.

Gamme de parquet massif en chêne français	Poids au ml
Parquet en 14 mm d'épaisseur - 90 mm	0,82kg/ml
Parquet en 14 mm d'épaisseur - 130 mm	1,18kg/ml
Parquet en 20 mm d'épaisseur - 90 mm	1,17kg/ml
Parquet en 20 mm d'épaisseur - 130 mm	1,69kg/ml
Parquet en 20 mm d'épaisseur - 170 mm	2,21kg/ml

## 2.2.4. Caractéristiques d'aptitude à l'emploi

Des campagnes d'essais ont été réalisées par l'Institut Technologique FCBA et par le CSTB pour caractériser les lames de parquet massif Naofloor ainsi que l'aptitude à l'usage du système "sous-couche liège/caoutchouc recyclé + parquet Naofloor" dans les conditions d'exécution prescrites par la norme NF DTU 51-11, notamment les conditions d'hygrométrie de l'air comprises entre 40% et 60%, ainsi que celles prescrites par les fiches techniques du produit". Les résultats de ces essais sont inscrits dans le dossier technique DT PARQ 002, établi par l'IT FCBA joint au présent dossier technique.

## 2.2.5. Présentation et étiquetage

### Choix d'aspect :

Plusieurs choix d'aspect des bois sont disponibles en fonction de la présence ou non de singularités du bois et de leur taille : premier choix, choix Nature ou choix Authentique.

Le guide d'aspect des bois est présenté sur notre site internet [www.deschaumes.com](http://www.deschaumes.com) et dans l'ensemble de nos showrooms.

Le chêne est un matériau naturel. De ce fait, des variations de couleur et d'aspect visuel dans un même lot sont possibles. Les lames des différentes bottes peuvent être mélangées lors de la pose du parquet massif

### Aspect de surface :

La finition de surface des lames est légèrement brossée.

### Finition :

Les lames de parquet Naofloor sont livrées avec une finition appliquée en usine. Le client choisit le type de finition et la teinte souhaitée parmi les gammes de finitions proposées (voir paragraphe 2.2).

Le Marquage CE effectué par DESCHAUMES permet la mise sur le marché du système de parquet éco-conçu et innovant en pose flottante : Naofloor.

## 2.3. Sous-couche OrSilence

### 2.3.1. Type

La sous-couche associée au parquet massif Naofloor est la sous-couche nommée "OrSilence".

Il s'agit d'une sous-couche acoustique pour parquet. Elle est constituée de caoutchouc et de liège. Cette sous-couche est fabriquée à partir de granulés de caoutchouc recyclés et recyclables. La fiche technique est disponible à l'article 2.3.4.

### 2.3.2. Caractéristiques géométriques et pondérales

Les caractéristiques de la sous-couche ORSILENCE en caoutchouc recyclé et liège sont les suivantes :

- Épaisseur totale : 2 mm ou 4 mm.
- Masse surfacique totale :
  - En épaisseur 2mm : 1,4 kg/m<sup>2</sup>.
  - En épaisseur 4mm : 1,75 kg/m<sup>2</sup>.
- Masse volumique : 750 kg/m<sup>3</sup>.
- Raideur dynamique de la sous-couche OrSilence en 2mm : 324 MN/m<sup>2</sup> selon NF EN 29052-1

La sous-couche est conditionnée en rouleau de 1m de haut de 15 m<sup>2</sup> pour une épaisseur de 2mm et en rouleau de 12 m<sup>2</sup> pour une épaisseur de 4mm.

L'aptitude à l'usage des deux sous-couches est validée par les essais de stabilité.

Le choix entre les deux sous-couches peut être effectué du point de vue de l'épaisseur du système et/ou de sa résistance thermique.

### 2.3.3. Caractéristiques du système "parquet Naofloor + sous-couche Or-Silence"

- Isolation acoustique :
  - $\Delta L_w$  : 19dB pour un parquet en 14mm
  - $\Delta L_w$  : 18dB pour un parquet en 20mm.
- Réaction au feu : classement conventionnel du parquet massif quel que soit la sous-couche (Cfl-s1 pour un parquet Naofloor d'épaisseur 20mm et 22mm et Dfl-s1 pour un parquet Naofloor d'épaisseur de 14mm).
- Étiquetage sanitaire du système : A+, selon la norme ISO 16000-9.

### 2.3.4. Présentation et étiquetage

#### Aspect :

L'état de surface de la sous-couche est plan et légèrement granuleux.

#### Coloris :

La sous-couche est noire et marron.

#### Présentation et étiquetage :

La sous-couche est conditionnée en rouleau. Une fiche technique accompagne la sous-couche sur laquelle vous pourrez trouver toutes les caractéristiques du produit.



Voir fiche technique : <https://www.deschaumes.com/sous-couche-parquet-liege-caoutchouc-orsilence-ep-2mm-15m2-a4182.html>

**OrSilence SOUS-COUCHE LIÈGE-CAOUTCHOUC RECYCLÉS . 2 mm**  
Granulats fins liés par du polyuréthane

**LE SILENCE EST D'OR !**

Largeur : 1 m . Longueur : 15 m . Épaisseur : 2 mm . Rouleau de 15 m<sup>2</sup>

**Fabriqué à partir de produits recyclés**

**Ecologique, fabriqué à partir de 70% de sous-couches (70%) et de liège (30%) recyclés et recyclables**

**Respecte l'environnement, très faible en COV**

**Compatible sol chauffant/rechauffant**

**Adaptée à la plupart des revêtements de sol : parquet massif, stratifié ou collé, carrelage, sols souple...**

**Excellent amélioration de l'isolation des bruits d'impact/de choc et réduction des bruits de claquement sur le revêtement de sol dur**

**Posé simple et rapide, pas posé pendant l'installation**

**Grande robustesse, de port une extrême résistance à la pression**

**DISPONIBLE SUR L'INTERNET**

**A+**

**OrSilence LA SOUS-COUCHE LIÈGE-CAOUTCHOUC RECYCLÉS . 2 mm**  
Granulats fins liés par du polyuréthane

**Schéma de pose**

**Mise en œuvre**

**Conformité et préparation du support**

- Les supports doivent être propres, plans, sains, brasé et décaillés.
- Si le sol présente des inégalités, procéder à un regrillage. La conformité des tolérances du support telle que définie dans le NF DTU concerne doit être vérifiée.

**Stockage du produit**

- Les produits doivent être stockés dans des locaux secs et tempérés.
- Avant l'application, laisser la sous-couche à tempérer pendant une journée.

**Pose collée de la sous-couche**

Posé en flotant bord à bord sans chevauchement, de préférence parallèle aux formes principales de la pièce. Coller la sous-couche sur la paroi et la poser verticalement, sur ou moins 2 cm au-dessus du parquet, sur toute la périphérie du local et doit être découpée jusqu'à après la mise en œuvre du parquet. L'objectif est d'éviter les ponts phoniques entre la paroi et le parquet. La sous-couche est rabotée avant la pose de la plinthe afin d'éviter les ponts phoniques.

**Posé flottante de la sous-couche**

Posé en flotant bord à bord sans chevauchement, de préférence parallèle aux formes principales de la pièce. Coller la sous-couche sur la paroi et la poser verticalement, sur ou moins 2 cm au-dessus du parquet, sur toute la périphérie du local et doit être découpée jusqu'à après la mise en œuvre du parquet. L'objectif est d'éviter les ponts phoniques entre la paroi et le parquet. La sous-couche est rabotée avant la pose de la plinthe afin d'éviter les ponts phoniques.

**Posé de revêtement de sol**

- Posé sur une sous-couche acoustique, les revêtements de sol peuvent être posés directement.
- Observer les indications du fabricant de revêtement de sol pour une pose flottante ou collé, en cas de doute, demander conseil au fabricant de colle ou du sol.

Les renseignements contenus dans cette fiche technique sont publiés à titre informatif et n'ont pas de valeur officielle sous réserve de modifications techniques.

## 2.4. Plinthes en chêne massif

### 2.4.1. Plinthe massive non aboutée en chêne

#### 2.4.1.1. Type

Les plinthes sont des éléments de finition et de protection entre le sol et les parois verticales. Elles peuvent être assorties au sol ou à la paroi.

Les plinthes massives de la gamme NAO sont en chêne massif, certifiées PEFC, non aboutées et rabotées 4 faces avec un arrondi sur l'arête visible. Elles peuvent être vendues brutes à finir sur chantier ou avec une finition huilée usine selon les gammes de la finition disponibles.

L'épaisseur d'une plinthe posée sur le parquet Naofloor doit permettre de recouvrir le jeu de dilatation (jeu périphérique) indispensable lors de sa mise en œuvre.

#### 2.4.1.2. Caractéristiques géométriques et pondérales

##### Dimensions :

- Longueur : 1500 à 2000 mm.
- Largeur : 70, 90 ou 120 // 135 mm.
- Épaisseur : 14 mm // 18 mm.

#### 2.4.1.3. Autres caractéristiques d'identifications et d'aptitude

Les plinthes de la gamme NAO sont disponibles en 2 choix :

- Premier choix (PR) : sans nœuds, picots tolérés max. ø8 mm.
- Choix Nature (RTI) : nœuds de diamètre 25 mm maximum, livré rebouché poncé et aubier exclu.

Les plinthes de la gamme NAO sont vendues à coller avec la colle pour plinthe EMFIMASTIC HYDROTACK ou équivalent, ou à visser.

## Présentation et étiquetage



<b>Essence</b>	Chêne clair français
<b>Certifications</b>	PEFC, labellisé Origine France Garantie
<b>Dimensions</b>	Longueur : 1500 à 2000 mm Hauteur : 70, 90, 120, 135 mm Épaisseur : 14 mm (70-90-120) et 18 mm (135mm)
<b>Usinage</b>	Non abouté, raboté 4 faces, arrondi sur arête visible
<b>Finition</b>	Brut (à vernir ou à huiler) ou fini usine (huilé)

## 2.4.2. Plinthe massive aboutée en chêne

### 2.4.2.1 Type

Les plinthes sont des éléments de finition et de protection entre le sol et les parois verticales. Elles peuvent être assorties au sol ou à la paroi.

Les plinthes massives aboutées de la gamme NAO sont en chêne massif, certifiées PEFC, aboutées (plusieurs planches de chêne assemblées et collées entre-elles pour faire la longueur de la plinthe) et rabotées 4 faces. Elles peuvent être vendues brutes à finir sur chantier ou avec une finition usine identique à la finition du parquet Naofloor.

L'épaisseur d'une plinthe posée sur le parquet Naofloor doit permettre de recouvrir le jeu de dilatation nécessaire à la pose d'un parquet.

### 2.4.2.2. Caractéristiques géométriques et pon-dérales

Dimensions :

- Longueur : 2000 mm.
- Largeur : 70, 90 ou 120 mm.
- Epaisseur : 14 mm .

Les plinthes aboutées en chêne massif de la gamme NAO sont aboutées et rabotées 4 faces avec un arrondi sur l'arête visible et de longueur fixe.

### 2.4.2.3. Autres caractéristiques d'identifications et d'aptitude

L'aboutage est un procédé qui permet d'assembler plusieurs lames entre-elles pour en faire une lame de plus grande longueur.

Les plinthes aboutées en chêne de la gamme NAO sont disponibles en 2 choix :

- Premier choix (PR) : sans nœuds, picots tolérés max. ø8 mm.
- Choix Nature (RTI) : nœuds de diamètre 25 mm maximum, livré rebouché poncé et aubier exclu.

Les plinthes de la gamme NAO sont vendues à coller avec la colle pour plinthe EMFIMASTIC HYDROTACK ou équivalent, ou à visser.

## Présentation et étiquetage



<b>Essence</b>	Chêne clair français
<b>Certifications</b>	PEFC, labellisé Origine France Garantie
<b>Dimensions</b>	Longueur : 2000 mm Hauteur : 70, 90, 120 mm Épaisseur : 14mm (70-90-120)
<b>Usinage</b>	Abouté, raboté 4 faces, arrondi sur arête visible
<b>Aboutage</b>	Assemblage de plusieurs lames pour constituer une grande longueur
<b>Finition</b>	Brut (à vernir ou à huiler) ou fini usine (huilé)

## 2.4.3. Mise en œuvre des plinthes

Selon la norme NF DTU 36.2, un élément de plinthe en raccord ne doit pas être d'une longueur inférieure à 200 mm. Les plinthes sont à coupes d'onglet aux raccords d'angles ou droites.

Les raccords droits des plinthes en bois massif sont réalisés par bouvetage, droit ou par coupe biaise (onglet inversé sur la hauteur). L'arête verticale des abouts libres ne butant pas sur un socle est abattue que si la mise en œuvre ne nuit pas à l'esthétique.

La mise en œuvre des plinthes se fait sur sol fini après la pose du parquet Naofloor. L'épaisseur d'une plinthe posée sur le parquet doit permettre de recouvrir le jeu de dilatation de ce dernier.

En présence de remontée en périphérie, le long des murs, cloisons, ... de la sous-couche notamment acoustique ou du film anti-remontée d'humidité, la mise en œuvre des plinthes s'effectue par-dessus la partie de sous couche ou de film en remontée.

La fixation se fait par clouage et/ou collage aux moyens de produits adaptés selon la nature de la paroi support. (cf NF DTU 36.2)

Dans le cas d'une fixation par clouage seul, la distance entre deux fixations doit être inférieure à 400 mm.

Il faut prévoir deux fixations sur la hauteur pour une plinthe de hauteur supérieure à 80 mm, chacune à environ 15mm des bords respectivement supérieurs et inférieurs. Il faut une fixation à 20mm de chaque extrémité de la plinthe.

Dans certains cas, le nombre de fixations doit être augmenté (parois courbes). Les têtes des clous doivent être mises en œuvre non affleurantes et doivent pénétrer dans la plinthe en moyenne d'1mm sans dépasser 2mm.

Dans le cas d'une fixation par collage et clouage, celui-ci vient en complément du collage. Le nombre de fixations peut-être alors diminué. Les têtes des clous doivent être mises en œuvre non affleurantes et doivent pénétrer dans la plinthe en moyenne d'1mm sans dépasser 2mm. Les plinthes finies en atelier se posent uniquement par collage.

Lorsque la mise en œuvre des plinthes est réalisée par collage seule, un cordon de colle doit être déposé de manière régulière et ondulée sur la largeur de la plinthe.

Les raccords entre la plinthe et l'huisserie saillante d'un bloc-porte se font en butée avec cette dernière ou contre un sabot. Lorsque l'huisserie est à fleur du mur, la plinthe doit recouvrir en partie l'huisserie pour recouvrir le joint entre cette dernière et le mur.

## 2.5. Barres de seuil et barres de jonction

### 2.5.1. Barre de jonction

#### 2.5.1.1. Type

La barre de jonction est une barre de bois en chêne massif qui permet la jonction entre deux espaces parquetés ou deux revêtements de sol de même hauteur. Il s'agit d'un accessoire de finition sol incontournable pour un rendu propre.

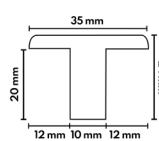
Notre gamme de barres jonction NAO définie ci-après, est adaptée à notre parquet Naofloor.

Il existe 2 modèles pour parquet massif Naofloor en 14mm d'épaisseur et parquet massif Naofloor en 20 ou 22mm d'épaisseur.

#### 2.5.1.2. Caractéristiques géométriques et pondérales

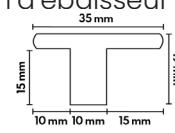
Pour un parquet Naofloor en 20 ou 22mm d'épaisseur :

- Largeur de la barre : 35 mm
- Epaisseur de la barre : 24 mm
- Longueur de la barre : 1000 ou 2000 mm



Pour un parquet Naofloor en 14 mm d'épaisseur :

- Largeur de la barre : 35 mm
- Epaisseur de la barre : 19 mm
- Longueur de la barre : 1000 ou 2000 mm



#### 2.5.1.3. Autres caractéristiques d'identifications et d'aptitude

Les barres de jonction de la gamme NAO sont en chêne massif, non aboutées.

Ces barres sont disponibles en premier choix (PR).

### Présentation et étiquetage



Essence	Chêne clair français
Certifications	PEFC, labellisé Origine France Garantie
Dimensions	Longueur : 1000 et 2000 mm Hauteur utile : 19 ou 26 mm Largeur : 35 ou 56 mm
Usinage	Usinage en T selon schémas, rabotées et poncées
Finition	Brut (à vernir ou à huiler)

### 2.5.2. Barre de seuil

#### 2.5.2.1. Type

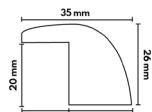
Les barres de seuil à recouvrement sont spécialement conçues pour faire un rattrapage de niveau entre deux revêtements de sol et notamment un parquet massif Naofloor en 14 et 20 ou 22mm.

Les barres de seuil de notre gamme NAO permettent également de réaliser une jonction entre deux pièces ayant une différence de niveau.

#### 2.5.2.2. Caractéristiques géométriques et pondérales

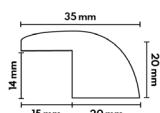
Pour un parquet Naofloor en 20 ou 22mm d'épaisseur :

- Largeur de la barre : 35 mm
- Epaisseur de la barre : 26 mm
- Longueur de la barre : 1000 ou 2000 mm



Pour un parquet Naofloor en 14 mm d'épaisseur :

- Largeur de la barre : 35 mm
- Epaisseur de la barre : 20 mm
- Longueur de la barre : 1000 ou 2000 mm



#### 2.5.2.3. Autres caractéristiques d'identifications et d'aptitude

Les barres de seuil à rattrapage de niveau de la gamme NAO sont en chêne massif, non aboutées. Ces barres sont disponibles en premier choix (PR).

### Présentation et étiquetage



<b>Essence</b>	Chêne clair français
<b>Certifications</b>	PEFC, labellisé Origine France Garantie
<b>Dimensions</b>	Longueur : 1000 et 2000 mm Hauteur utile : 20 ou 26 mm Largeur : 35 mm
<b>Usinage</b>	Usinage spécifique selon schémas, rabotées et poncées
<b>Finition</b>	Brut (à vernir ou à huiler)

## 3. Fabrication et contrôle

### 3.1. Lames de parquet Naofloor

#### 3.1.1. Fabrication

Les lames de parquet Naofloor sont fabriquées dans nos ateliers situés en région Centre-Val-de-Loire selon le synoptique de fabrication transmis.

Le parquet est fabriqué à la demande : un ordre de fabrication est lancé pour chaque commande client.

Chaque lot est accompagné d'un certificat d'authenticité et d'une fiche technique dans lequel apparaît l'information relative aux dimensions, aux caractéristiques demandées pour le marquage CE et d'une Déclaration des Performance (DOP) intégrant notamment la dénomination commerciale exclusive des parquets, le type, les dimensions nominales, l'essence de bois, la masse volumique, choix d'aspect, la finition, la teinte, les émissions dans l'air intérieur et la réaction au feu. Ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

La procédure qualité mise en place dans nos ateliers permet de contrôler les exigences de chaque étape de fabrication ainsi que les caractéristiques et la qualité des produits finis.

#### 3.1.2. Contrôles

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis dans l'objectif du respect des exigences dimensionnelles et de qualité d'aspect définies dans la norme NF EN 13226, ainsi que dans la norme NF B 53-669.

Les salariés sur nos sites de production sont formés aux réglages ainsi qu'à la maintenance de premier niveau des machines de production. Ils réalisent un contrôle qualité à chaque étape de fabrication et disposent de bonne connaissance sur le matériau bois. Le personnel assure la vérification exhaustive et continue,

des contrôles qualité sont réalisés dans nos ateliers sur chaque lot de produits semi-finis et de produits finis. Les résultats sont enregistrés et transmis au responsable de production.

Les principaux contrôles, selon notre plan de contrôles qualité, sont les suivants :

#### › En phase de fabrication :

- Réception de la matière première : contrôle à réception (dimension, hygrométrie, visuel, quantité), étiquetage des palettes de MP reçues et stockage de stabilisation de la MP.
- Blanchiment - surfacage : contrôle hygrométrie, contrôle mise à dimensions brutes, contrôle des choix d'aspect de la planche blanchie .
- Profilage : contrôle dimensionnel de la lame, contrôle dimensionnel de la rainure et contrôle dimensionnel de la languette, contrôle visuel
- Mise à longueur : contrôle de la longueur selon ordre de fabrication et gamme définie.
- Tennonnage : contrôles assemblage en V en bout, contrôle d'aspect des lames.
- Rebouchage/Masticage : contrôle visuel.
- Fin de process usinage : contrôles dimensionnels lame entière (assemblage mécanique en longueur, assemblage mécanique en largeur, épaisseur, longueur, couche d'usure, chanfreins...), fiche de contrôle à compléter par batch, contrôle quantité produite.
- Finition : contrôle visuel teinte, contrôle grammage, contrôle test d'accroche.
- Emballage : contrôle visuel par paquet, contrôle étiquetage, vérification documents.
- Stockage palette avant envoi : contrôle température et humidité de la zone de stockage.

#### › Sur une lame de produit fini :

- Naofloor : éléments de parquet massif avec système d'assemblage "Blockmoove".
- Dimension et géométrie des lames selon NF EN 13 226.
- Teneur en humidité : 9% +/-2, sortie usine.
- Essence de bois et origine : chêne de France certifié PEFC.
- Classe de dureté Brinel du bois.
- Aspect visuel : classement selon 3 choix d'aspect.
- Finition : différentes possibilités (de brut à fini usine).
- Mode de pose : pose flottante pour Naofloor.
- Déclaration des performance produit associée à la Fiche technique du produit selon la norme harmonisée NF EN 14 342.

Tous les lots de parquet massif Naofloor sont identifiés et répertoriés depuis l'atelier de production jusqu'à la livraison chez le client.

Cette traçabilité permet de garantir la qualité du produit et le suivi des lots lors des montages/remontages successifs.

Chaque lot de produit fini livré dispose de son certificat d'authenticité dans lequel apparaît le numéro de création originale ainsi que la déclaration de performance du produit notamment.

Le dossier technique - DT PARQ 002, dans lequel apparaît les informations relatives aux résultats des essais réalisées dans les laboratoires accrédités Cofrac du FCBA et des essais réalisés par le CSTB, est disponible en annexe du présent dossier.

## 4. Distribution en France

La distribution en France est de manière omnicanale :

- Directement par le groupe DESCHAUMES via son site internet et grâce à ses showrooms (3 situés à Paris, 1 à Aix-en-Provence, 1 à Lyon, 1 à Bordeaux, 1 à Saint-Pierre-des-Corps et 1 à Saint-Pierre-les-Étieux).
- Par l'intermédiaire du réseau de distributeurs (GSB...), par les négocios ou magasins spécialisés.

Ce réseau permet d'avoir une couverture nationale.

## 5. Disposition de conception et de mise en œuvre

### 5.1. Conditions préalables requises pour la pose flottante

En complément des guides de pose ou de démontage réalisés par DESCHAUMES, les conditions ci-après doivent être satisfaites dans les locaux à revêtir et les locaux avoisinants pour effectuer la pose de Naofloor.

#### 5.1.1. Hygrométrie

Lors de la pose de Naofloor, l'air ambiant de la pièce à parquer doit avoir un état hygrométrique compris entre 40 % et 60 %. Si ce n'est pas le cas, une déshumidification des locaux par préchauffage et ventilation est nécessaire.

#### 5.1.2. Température

La température des locaux doit être comprise entre 15° C et 25°C avec un maintien de la température et de la ventilation.

### 5.2. Conditions à respecter dans les locaux à revêtir et les locaux avoisinants

Les conditions suivantes doivent être respectées avant de procéder à la pose :

- Vitrages posés et mise à l'abri des intempéries des pièces à revêtir.
- Séchage suffisant du gros œuvre, des enduits et des raccords (taux d'humidité des maçonneries et enduits au plus égal à 5 %).
- Travaux de mise en œuvre terminés pour le carrelage et les revêtements durs scellés ou collés.
- Vérification de l'étanchéité des installations sanitaires et de chauffage.
- Tous les travaux de peinture et de nettoyage doivent être terminés à l'exclusion de ceux concernant les plinthes.

Il convient que les installations de VMC restent en fonctionnement permanent notamment dans le cas d'un bâtiment étanche à l'air et durant la période estivale.

Dans les locaux d'accès direct depuis l'extérieur : il est nécessaire de mettre en place un dispositif permanent de protection contre les apports d'humidité et les apports abrasifs et salissants au passage de l'ouvrant accédant dans le local (tapis). Ce dispositif doit être dimensionné comme suit : largeur au moins égale à celle de l'ouvrant et longueur (profondeur) d'au moins 1.5 m.

### 5.3. En cas de non-respect des conditions préalables requises :

Si l'hygrométrie de l'air ambiant de la pièce à parquer ne peut pas être respecter, toute en restant dans une plage de 30% à 65%, alors les variations dimensionnelles des lames seront supérieures. En tenant compte de cette caractéristiques liée au bois, on préconise la limitation de la largeur de la lame à 130 mm ainsi que des joints fractionnément tous les 5 m cumulés de largeur de lame.

## 6. Mise en œuvre

### 6.1. Généralités

Les prescriptions techniques et les conditions de mise en œuvre sont celles décrites dans la norme NF DTU 51-11 pour la pose flottante précisées et complétées par celles décrites dans les guides de pose et de démontage élaborés par DESCHAUMES. Ces éléments sont repris dans les prochains paragraphes de ce document.

Dans le cas de la mise en œuvre de Naofloor, l'assemblage des lames se faisant sans colle, la circulation peut intervenir dès la fin de la mise en œuvre.

## **6.2. Jeux et Joints nécessaires à la mise en œuvre**

### **6.2.1. Jeu de dilatation**

Les prescriptions techniques de mise en œuvre sont décrites de la norme NF DTU 51.11 pour la pose flottante des parquets.

Ainsi les jeux de dilation, les jeux de fractionnement en fonction des dimensions de la pièce à parquerer comme les joints de support pour la mise en œuvre des lames de parquet Naofloor sont identiques à ceux indiqués dans la norme NF DTU 51.11.

Les éléments de parquet, lors de la mise en œuvre, ne doivent pas se trouver en contact avec les parois verticales et tout obstacle fixe (exemples pied d'huisserie, tuyaux, maçonneries, plinthes, autres revêtements de sol, escaliers, foyers de cheminée, mobilier fixe etc.).

Le jeu de dilatation doit avoir une dimension de 0,15 % de chacune des plus grandes dimensions à couvrir par le parquet (longueur, largeur) quels que soient les obstacles rencontrés, avec un minimum de 8mm.

### **6.2.2. Recouvrement du jeu de dilatation**

De manière générale, les jeux visibles doivent faire l'objet d'un recouvrement n'empêchant pas les mouvements du parquet.

### **6.2.3. Jeu de fractionnement**

Si le parquet Naofloor est mise en œuvre dans une pièce dont les deux dimensions sont supérieures à 8m alors il est nécessaire de créer un jeu de fractionnement afin de réduire la largeur (dimension de la pièce perpendiculaire au sens de pose) à une valeur inférieur à 8m.

### **6.2.4. Joints de support**

#### **6.2.4.1. Joints de fractionnement ou de retrait**

Sur les joints de fractionnement du support, le parquet est mis en œuvre en continuité et non recoupé ensuite.

Note : Un joint de fractionnement est un joint scié limité aux 2cm ou 3cm supérieurs de l'ouvrage support ou un joint de reprise de coulage.

#### **6.2.4.2. Joints de dilatation de bâtiment**

Le parquet doit être interrompu de part et d'autre au droit des joints de dilatation de bâtiment.

## **6.3. Supports admis**

### **6.3.1. Supports neufs**

Dans le cas d'un bâtiment neuf, voici les supports aptes à recevoir le système "parquet

Naofloor + sous-couche" conformément à la norme NF DTU 51.11 :

- Supports à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium (dalles ou chapes adhérentes exécutées selon la norme NF DTU 21 et NF DTU 26.2, dalles ou chapes désolidarisées ou flottantes exécutées selon la norme NF DTU 21 et NF DTU 26.2 , chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium exécutées selon les prescriptions des règles professionnelles de janvier 2023 FFB-UNECP et CAPEB, dalles portées et dallages sur terre-plein exécutées selon les normes NF DTU 21 et NF DTU 13.3, planchers en béton exécutées selon les normes NF DTU 21, NF DTU 23.2, NF DTU 23.4 et NF DTU 23.5).
- Planchers collaborants exécutés selon les Recommandations Professionnelles Pacte.
- Supports à base de bois (planchers en bois ou panneaux à base de bois, planchers de doublages exécutés conformément au NF DTU 51.3).
- Autres supports sur lesquels mettre en œuvre un parquet flottant par exemple les chapes sèches (les référentiels de ces ouvrages précisent les conditions de mise en œuvre en tant que support des parquets flottants).

### **6.3.2. Exigences relatives aux supports neufs**

La reconnaissance du support est réalisée conformément aux dispositions de la norme NF DTU 51.11 et à l'Avis Technique ou DTA du support le cas échéant.

#### **Vérification du support**

Le support doit être plan, propre, sec, sain et présenter une cohésion en tous points. Il ne doit pas y avoir en surface de pulvérisation. Au moment de la pose, le support doit être exempt de gravillons et de toute autre aspérité de nature à altérer la sous-couche.

Avant de commencer les travaux, la conformité des tolérances des supports tels que définies par les NF DTU concernés doit être vérifiée (exemple : tolérances de planéité, d'humidité,...).

#### **Humidité**

La vérification de l'humidité du support est un point essentiel.

Elle ne doit pas dépasser :

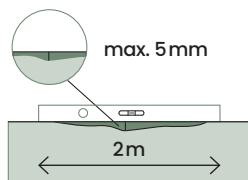
- 3% pour les supports à base de liants hydrauliques avec des prélevements issus d'un trou d'au moins 4cm de profondeur (mesure à la bombe au carbure).
- 0.5% pour les chapes à base de sulfates de calcium issus d'un trou d'une profondeur de l'épaisseur de la chape (mesure à la bombe au carbure).

- 12% pour les supports bois ou à base de bois (mesure à l'humidimètre à pointe).

### Planéité

L'exigence de planéité du support est de 5mm sous une règle de 2m et 1mm sous le régllet de 0,20m.

Lorsque cette exigence est respectée, un ouvrage d'interposition n'est pas nécessaire.



Le tableau ci-dessous précise les ouvrages complémentaires éventuels pour satisfaire cette exigence (existences relatives au support) doivent être vérifiés.

Type de supports	Doc de référence	Limites de planéité (a)
A : Dalle en béton brut de règle (b)	NF DTU 21	15/-
B : Dalle en béton surfacé (b)	NF DTU 21	10/3
C : Dalle en béton lissé (b)	NF DTU 21	7/2
D : Chape et dalle adhérente désolidarisée ou flottante	NF DTU 26.2	5/2
E : Dallage	NF DTU 13.3	7/2

- (a) Limites de planéité mentionnée dans les documents de référence : le premier chiffre correspond à la flèche maximale sous une règle de 2m et le deuxième à la flèche maximale sous un régllet de 0,20m. S'il y a un tiret, aucune limite de planéité n'est demandée.
- (b) La dalle béton doit être apte à recevoir un enduit de sol. Une attention particulière doit être apportée sur les éventuelles remontées de laitance susceptibles de s'opposer au bon accrochage de l'enduit.
- (c) Un test de porosité du support s'avère utile pour déterminer l'enduit de sol à utiliser (voir 6.3.6 de la partie 1-1 du NF DTU 51.11)

Tableau : Adéquation entre support et parquet (cf NF DTU 51.11)

### 6.3.3. Supports et revêtements existants

Dans le cas d'une rénovation/réhabilitation, voici les supports aptes à recevoir le système "parquet Naofloor + sous-couche" conformément aux règles de mise en œuvre inscrites dans la norme NF DTU 51.11 :

- Carrelages et revêtements durs collés ou scellés après vérification de leur adhérence.

- Revêtement de sol en dalles vinyle-amiante, la réglementation en vigueur doit être respectée pour toutes les phases de mise en œuvre.
- Revêtement de sol résilient collé en plein exécuté conformément à la norme NF DTU 53.12 à l'exclusion d'un revêtement à envers mousse.
- Parquet collé en plein exécuté conformément à la norme NF DTU 51.2 à l'exclusion d'un parquet sur support à risque de remontée d'humidité (cf 1.3.3 du présent document).
- Parquet cloué sur lambourdes, exécuté conformément à la norme NF DTU 51.1.
- Revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse exécuté conformément à la norme NF DTU 54.1.

Dans le cadre de travaux de réhabilitation pour une pose flottante sur un support existant, il convient de traiter les points suivants :

- Vérifier la planéité.
- Définir les zones de l'ancien sol à conserver, à déposer ou à râgrer.
- Repérer les zones d'affaissement, de cloques, de boursouflures, de différence de niveau et de désaffleurement.
- Repérer la localisation des joints de dilatations du support.
- Dépoussiérer le sol par aspiration soignée.
- Lessiver puis rincer soigneusement si nécessaire.

Pour les supports listés ci-dessus, l'ensemble des critères d'acceptation du support (exigences relatives au support) doivent être vérifiés conformément à la norme NF DTU 51.11.

### 6.3.4. Supports soumis aux reprises ou remontées d'humidité

#### 6.3.4.1. Supports exposés aux reprises d'humidité ou remontées d'humidité

Conformément au NF DTU 51.11, les supports neufs exposés aux reprises d'humidité ou remontées d'humidité sont :

- Les dallages sur terre-plein, y compris lorsque les DPM (Documents Particuliers du Marché) ont prévu une interface anti-capillaire ou pare-vapeur entre la forme et le corps du dallage.
- Les planchers en béton armé portant sur appuis, mis en œuvre directement au-dessus d'un terre-plein, avec ou sans isolant en sous-face (selon NF DTU 21).
- Les planchers sur vide sanitaire non ventilé ;
- Les planchers en béton coulé sur bacs acier collaborants avec continuité sur appui.
- Les planchers au-dessus d'un local à très forte hygrométrie au sens du NF DTU 20.1.
- Autres cas où la configuration du support peut

conduire à un confinement de l'humidité.

- Les planchers constitués de dalles alvéolées en béton précontraint ou en béton armé avec dalle collaborante rapportée en BA avec continuité sur appui et avec maîtrise des fissurations au sens du NF DTU 23.2.
- Les chapes ou dalles adhérentes mises en œuvre sur un des supports ci-dessus.
- Les vide sanitaires avec terre végétale, les vide-sanitaire avec eau stagnante.

#### 6.3.4.2. Dispositions relatives aux risques de remontées d'humidité

Les supports à risque de remontée d'humidité sont susceptibles d'exposer le parquet Naofloor à des remontées ou infiltrations d'humidité.

Un support exposé à des reprises d'humidité est un support en contact par sa sous-face ou ses bords avec un milieu susceptible d'être humide (par exemple : les dallages y compris dans le cas où les documents particuliers du marché (DPM) ont prévu une interface anticapillaire ou pare-vapeur entre la forme et le corps du dallage ; les planchers sur vide sanitaire avec terre végétale, ou stagnation d'eau, ou non ventilé ; les chapes ou dalles adhérentes sur dallage sur terre-plein ; les planchers au-dessus d'un local à très forte hygrométrie (au sens de la norme NF DTU 20.1 P3) ; ou les planchers collaborants). Il sera alors considéré comme un support humide même si, lors de la pose, le taux d'humidité résiduel est inférieur ou égal à 3% en poids.

Dans le cas de supports neufs à risques vis-à-vis de l'humidité, il est nécessaire de prévoir la mise en œuvre d'une chape ou dalle désolidarisée (chape ou dalle rapportée), conforme au NF DTU 26.2, sur un film polyéthylène d'une épaisseur nominale minimale de 200 µm assurant la fonction d'une barrière anticapillaire en dessous et en périphérie. Les lés du film polyéthylène doivent se recouvrir de 20 cm minimum et être rendus solidaires par application d'une bande autocollante plastifiée d'au moins 5 cm de large.

Dans le cas de supports anciens à risques vis-à-vis de l'humidité, il est nécessaire que :

- Que les DPM précisent la présence ou non d'un ancien système anti-remontées d'humidité.
- Que les DPM prévoient une solution de protection du revêtement en l'absence d'un ancien système anti-remontée d'humidité ou si l'information ne peut être fournie ou vérifiable.
- Que les DPM précisent si l'ancien revêtement doit être déposé ou conservé.

## 6.4. Stockage des lames Naofloor sur chantier

Elles doivent être placées à l'abri des intempéries et mises en dépôt dans des locaux clos, couverts, hors d'eau, hors d'air, sécurisés, propres, parfaitement secs et ventilés, non sujets aux condensations de vapeur d'eau et chauffés impérativement en saison froide.

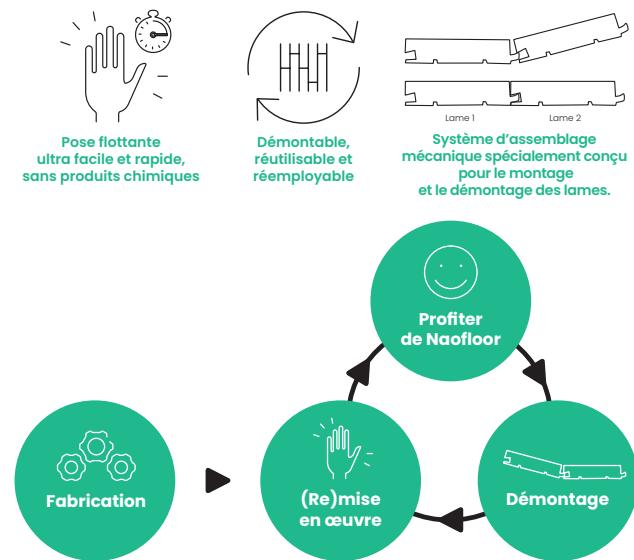
Un local chauffé ou climatisé a usuellement une humidité relative entre 40 % et 60 % et une température comprise entre 15 °C et 25 °C.

Naofloor doit être à l'abri des remontées d'humidité.

Les lames doivent rester colisées afin d'éviter leur déformation pendant leur période de stabilisation. L'atmosphère du local de stockage doit être stabilisée à des conditions hygrothermiques proches de celles des locaux de destination.

Lorsque les produits sont emballés, les emballages doivent rester intacts pendant le stockage. Les éléments sont empilés de manière à ne subir aucune déformation, ils doivent être isolés du sol.

## 6.5. Pose du système Naofloor

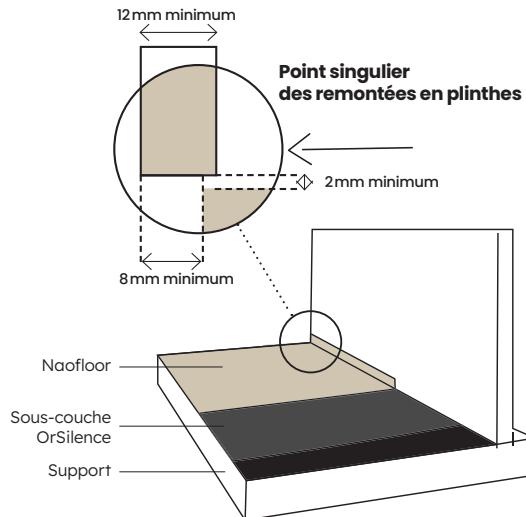


### 6.5.1. Positionnement de la sous-couche OrSilence

La sous-couche doit recouvrir la totalité du support sur lequel elle est posée, en flottant, bord à bord sans chevauchement. La sous-couche peut être éventuellement fixée entre lés par des bandes adhésives.

Conformément à la norme NF DTU 51.11, la sous-couche doit remonter le long des murs, cloisons, etc, en périphérie, d'au moins l'épaisseur du parquet ou à défaut elle est complétée par des bandes périphériques de plinthe.

Afin d'éviter les transmissions acoustiques latérales, le relevé doit être maintenu sur les parois verticales sur au moins 2 mm au-dessus du parquet. La sous-couche doit être découpée jusqu'après la mise en œuvre du parquet. En effet, cette sous-couche isolante acoustique est rabattue, avant la pose de la plinthe ou de la baguette de finition afin d'éviter des ponts phoniques.



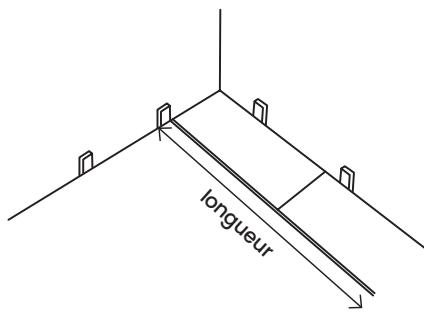
Dans le cas d'une pose sur support minéral (ancien carrelage par exemple) ou à base de liants hydrauliques, des précautions appropriées doivent être prises entre le support et la sous-couche pour protéger le système du parquet contre le gonflement ou d'autres effets indésirables dans des situations où une légère augmentation de l'humidité ou de la condensation occasionnelle peuvent se produire (exemples : pare-vapeur, PE 470, PE 414 Bi Turbo...).

## 6.5.2. Montage des lames Naofloor

### 6.5.2.1. Orientation des lames

De manière générale, orientez de préférence les lames parallèlement à la longueur de la pièce et dans le sens d'entrée de la lumière.

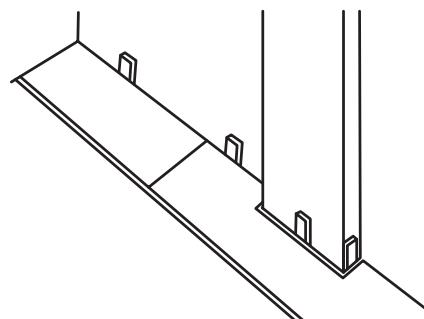
- Si aucune des dimensions de la pièce n'est supérieure à 8m alors l'orientation des lames est libre, elle peut se faire en fonction de la lumière ou de l'esthétique recherchée.
- Si une des dimensions de la pièce est supérieure à 8m, alors les lames doivent être posées dans le sens de la plus grande longueur. Pour des raisons esthétiques, si la mise en œuvre est faite avec les lames perpendiculaires à la plus grande longueur alors, il faut placer un jeu de fractionnement afin de réduire chaque largeur à moins de 8m.
- Si les deux dimensions de la pièce sont supérieures à 8m, alors il faut prévoir un jeu de dilatation intermédiaire, afin de réduire la largeur à une valeur inférieure à 8m.



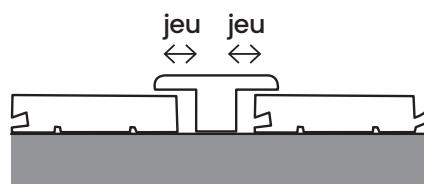
### Calcul du jeu de dilatation (jeu périphérique)

Avant de débuter la pose, il est nécessaire de calculer le jeu de dilatation : **0,15 % de chacune des plus grandes dimensions à couvrir par le parquet avec un minimum de 8 mm.** (longueur et largeur).

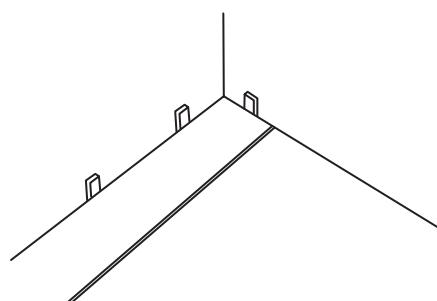
Assurez-vous de bien laisser ce jeu de dilatation le long des murs et devant tout obstacle (pied d'huisserie, tuyau, encadrement de porte, escalier, foyer de cheminée, etc.), conformément à la NF DTU 51.11.



Gestion des obstacles : entaillez les pieds des huisseries et positionnez le parquet en-dessous, de façon à ce que le jeu de dilatation ne soit pas visible.



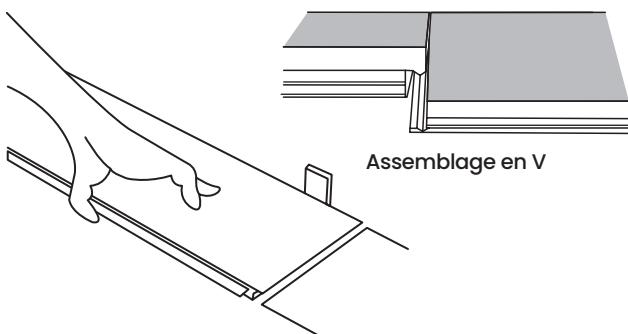
### 6.5.2.2. Étapes de pose



#### 1.

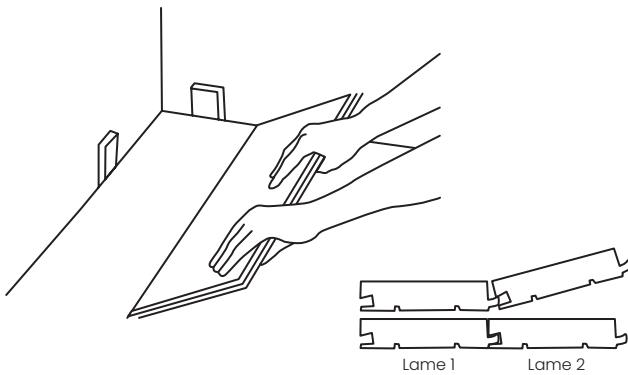
Débutez la pose dans un angle, face au mur, en positionnant les lames côté rainure contre le mur et disposez les cales en périphérie de la pièce entre le mur et Naofloor pour assurer et respecter le jeu de dilatation nécessaire à la mise en œuvre

d'un parquet en pose flottante. Vérifiez l'alignement et l'équerrage.



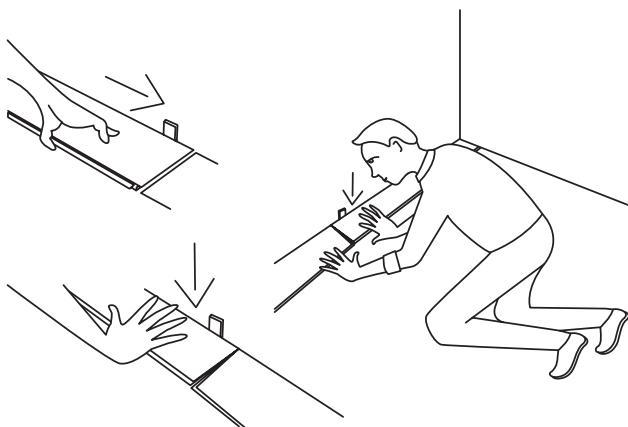
## 2.

Placez la deuxième lame en bout de la lame précédente. L'assemblage en "V" en bout de lame permet un bon maintien des lames entre elles. Continuez ainsi de suite pour réaliser la première rangée.



## 3.

Récupérez la chute de la première rangée pour débuter le deuxième rang. Pour des raisons esthétiques, veillez à ce que la longueur de la chute corresponde à au moins deux fois la largeur de la lame. Si ce n'est pas le cas, prenez une nouvelle lame. Afin d'optimiser la matière et d'éviter des chutes importantes, prenez les lames les plus courtes pour réaliser les débuts ou fins de rangées. Positionnez la lame côté rainure à 60° dans la languette de la lame précédemment posée puis rabattez la lame qui s'assemblera mécaniquement en fin de rotation.



## 4.

Placez la lame suivante bout à bout avec la dernière lame posée suivant un angle de 60°, tout en engageant la rainure dans la languette de la lame de la rangée antérieure. La lame Naofloor peut coulisser dans la rainure pour venir bien se positionner en bout de la lame contiguë. La rabattre vers le sol pour l'assembler mécaniquement avec la lame de la rangée précédente (assemblage longitudinal "Blockmoove", le long de la lame) et avec la lame précédente de la même rangée (assemblage latéral en "V", en bout de lame).



## 5.

Dès que possible, au bout de quelques rangées de parquet posées, positionnez-vous sur les lames déjà installées et procédez à l'assemblage des lames suivantes dans ce sens pour un montage encore plus facile. Continuez de la même manière en positionnant les lames jusqu'au bout de la pièce. L'assemblage des lames et leur maintien sont obtenus lors de la pose des rangées suivantes.

## 6.

### Positionnement de la dernière lame

Découpez les lames de la dernière rangée à la largeur voulue, en gardant le jeu de dilatation nécessaire entre la lame et le mur. Emboîtez les lames à plat avec une chasse métallique. Enlevez les cales après la pose du parquet.



## 7.

Positionnez les plinthes pour recouvrir le jeu de dilatation. Les plinthes doivent être positionnées à 2mm au-dessus du parquet. Pour finaliser la mise en œuvre de votre parquet massif, ajoutez les différents accessoires nécessaires à la finition de la pièce : barres de seuil, de ratrapage de niveau, ronds de radiateur...

## 7. Mise en service

### 7.1. Disposition après pose

#### 7.1.1. Généralité

Une fiche de pose et de repose concernant la restitution des conditions des locaux en fin de mise en œuvre est transmis par DESCHAUMES au client. Conformément à la norme NF DTU 51.11, ces préconisations notamment les conditions de température, d'hygrométrie et de ventilation sont à maintenir jusqu'à réception de manière à ce que l'ouvrage ne rencontre pas de désordre mais également à maintenir durant toute la vie en œuvre.

Ces bonnes conditions relevées à la fin de la mise en œuvre sont à transmettre au maître d'ouvrage afin qu'il en assure la pérennité jusqu'à réception des travaux.

Pour ce faire, les points suivants sont à vérifier par le poseur :

- La ventilation doit être efficiente.
- L'hygrométrie de l'air doit être comprise entre 40 % et 60 % : faire un contrôle avec un testeur approprié et noter le résultat obtenu
- La température doit être comprise entre 15 °C et 25 °C :
- Faire un relevé de la température avec un thermomètre et le noter
- Vérifier la température de consigne sur le boîtier de régulation du système de chauffage et de climatisation, et la noter ou préciser si cela ne s'applique pas par absence du dispositif.
- Vérifier la présence de tapis de propreté où cela est nécessaire.
- Vérifier la présence de protections adaptées pour la fin des travaux si besoin (film imperméable à proscrire).
- Avoir pris connaissance du guide d'entretien transmis par DESCHAUMES.

Dans le cas d'un parquet avec une finition huilée appliquée en usine, une fois la pose effectuée, il convient de passer une couche d'huile d'entretien. L'occupation des lieux peut se faire immédiatement après séchage de l'huile d'entretien.

Dans le cas d'un parquet avec une finition vernie/vitrifiée en usine, une fois la pose effectuée, l'occupation des lieux peut se faire immédiatement après la mise en œuvre.

#### 7.1.2. Protection provisoire des ouvrages

Lorsque les conditions de terminaison du chantier nécessitent une protection, elle doit protéger le revêtement de sol contre les chocs et les projections de peinture et doit être respirante (par exemple pour les locaux à grand trafic une thibaude associée à un panneau de fibres dur).

La pose d'un film imperméable (polyéthylène, etc.) est à proscrire.

### 7.2. Précautions d'usage

Les précautions d'usage pour tous types de parquets sont :

- Afin de limiter l'apport d'humidité depuis l'extérieur et pour prévenir les rayures, placer à toutes les entrées sur l'extérieur des tapis de propreté : tapis brosse permettant de retenir les graviers et le sable et, à l'intérieur des tapis absorbants pour retenir l'humidité.
- Éponger immédiatement tout liquide renversé ou tache, puis sécher à l'aide de tampons absorbants.
- Respecter les conditions d'entretien.
- Placer des patins sous les chaises et tout autre meuble.

Toujours utiliser une serpillière parfaitement essorée, ne jamais utiliser de matériel ruisselant, ne jamais faire de lavage à grande eau.

Le nettoyeur vapeur est proscrit sur tous les parquets. De même, tout nettoyage doit être fait à l'eau froide, l'eau chaude est proscrite.

### 7.3. Entretien

Les conditions de protection, d'entretien et de rénovation des parquets, sont définies dans le guide d'entretien de la Société DESCHAUMES remis à la validation de la commande.

#### 7.3.1. Entretien des parquets vernis

##### Entretien courant

- Aspirez les poussières, passez une gaze micro-fibre humidifiée.
- Utilisez un nettoyant doux pour parquets vitrifiés (Lisabril et Lagoon), à ne pas confondre avec un nettoyant intensif, à passer avec une serpillière microfibre toujours parfaitement essorée.

## Entretien de fond

- Si le vernis présente des signes d'usure, le rénover en passant un produit de rénovation (rénovateur métallisant).
- Auparavant, préparez le parquet en appliquant un décapant dégraissant (nettoyant intensif).

### > Parquet verni/vitrifié sur chantier

#### Après traitement

Pendant les 10 premiers jours :

- Ne pas couvrir (bâches de protection)
- Ne pas disposer de tapis
- Dépoussiérer avec un balai ou un aspirateur
- Ne pas utiliser de textile imprégné
- Ne pas déplacer de meuble

Trafic léger après 48h environ dans des conditions normales.

#### Entretien courant

- Balayage et/ou aspiration des poussières.
- Passage d'une gaze microfibre sèche.

Une fois par mois maximum, utiliser un nettoyant doux pour parquets vitrifiés, à ne pas confondre avec un nettoyant intensif. À passer avec une serpillière microfibre toujours parfaitement essorée.

#### Entretien de fond, rénovation

Si le vernis présente des signes d'usure, rénovez-le en passant un produit de rénovation.

Auparavant, il faut avoir préparé le parquet en appliquant un décapant dégraissant.

### > Parquet verni/vitrifié en atelier

#### Après traitement

Occupation des lieux et trafic normal possible

- Immédiatement si assemblage mécanique sans colle

#### Entretien courant

- Balayage et/ou aspiration des poussières.
- Passage d'une gaze microfibre sèche.

Une fois par mois maximum, utiliser un nettoyant doux pour parquets vitrifiés, à ne pas confondre avec un nettoyant intensif. À passer avec une serpillière microfibre toujours parfaitement essorée.

#### Entretien de fond, rénovation

Si le vernis présente des signes d'usure, rénovez-le en passant un produit de rénovation.

Auparavant, il faut avoir préparé le parquet en appliquant un décapant dégraissant.

## 7.3.2. Entretien des parquets huilés

### Vie quotidienne

Le lagoon vous permet de nettoyer en un seul geste les taches du quotidien en préservant toutes vos surfaces.

### Entretien courant

Aspirer les poussières et utiliser le savon naturel Genius spécial pour les parquets huilés, à passer avec une serpillière microfibres toujours parfaitement essorée.

## Entretien de fond, rénovation

Utilisez l'huile d'entretien universelle GENIUS pour parquet huilé selon la fréquentation de la pièce. Lorsque votre parquet vous paraît plus "sec", moins "nourri", c'est le moment d'en passer ! Au besoin, on aura nettoyé en profondeur auparavant avec le nettoyant intensif pour parquets huilés.

### > Parquet huilé sur chantier

#### Après traitement

Pendant 7 jours :

- Ne pas couvrir (bâches de protection)
- Ne pas disposer de tapis
- Dépoussiérer avec un balai ou un aspirateur
- Ne pas déplacer de meuble

Pendant 21 jours :

- Aucun entretien en voie humide (pas de nettoyage avec un savon pour parquet huilé avant au moins 21 jours).
- Ne pas utiliser de textile imprégné

#### Entretien courant

- Balayage et/ou aspiration des poussières
- Passage d'une gaze microfibre sèche.
- Une fois par mois maximum, utiliser un savon pour parquets huilés, à passer avec une serpillière microfibre toujours parfaitement essorée

#### Entretien de fond, rénovation

Utilisez une huile d'entretien pour parquet huilé, à appliquer selon la fréquentation de la pièce.

Utiliser un nettoyant intensif pour parquets huilés avant passage de l'huile d'entretien.

La fréquence reste sujette à l'observation du parquet et l'application doit se faire dès que le parquet semble perdre de son lustre naturel. L'utilisation de monobrosse est conseillée pour les surfaces importantes.

### > Parquet huilé en atelier

#### Après traitement

Une fois la pose effectuée, passer une couche d'huile d'entretien selon préconisation du fabricant.

Occupation des lieux et trafic normal possible :

- Immédiatement si assemblage mécanique sans colle

#### Entretien courant

- Balayage et/ou aspiration des poussières
- Passage d'une gaze microfibre sèche.
- Une fois par mois maximum, utiliser un savon pour parquets huilés, à passer avec une serpillière microfibre toujours parfaitement essorée

#### Entretien de fond, rénovation

Utilisez une huile d'entretien pour parquet huilé, à appliquer selon la fréquentation de la pièce.

Utiliser un nettoyant intensif pour parquets huilés avant passage de l'huile d'entretien.

La fréquence reste sujette à l'observation du parquet et l'application doit se faire dès que le parquet semble perdre de son lustre naturel.

L'utilisation de monobrosse est conseillée pour les surfaces importantes.

## 7.4. Maintien d'aspect du parquet

Le maintien d'aspect du parquet relève :

- De la nature du parquet et de la protection de surface choisie (vernissée ou huilée).
- Des protections apportées (tapis de protection à l'entrée, protections adaptées sous les meubles, chaises...).
- De l'entretien courant réalisé et des opérations de rénovation adaptées au mode de finition choisi à réaliser au cours de la vie en œuvre de l'ouvrage.
- De l'exposition au soleil (brise-soleil à positionner).

La condition de durabilité ne peut être pleinement satisfaite que si ces ouvrages reçoivent un entretien approprié et que si leur usage est normal en fonction de la destination pour laquelle ils ont été réalisés.

L'usage normal suppose des précautions d'accès afin de protéger les parquets de l'humidité et des rayures créées par des particules abrasives (exemple : graviers, sable, etc.) apportées par le trafic.

Le rendu final d'un parquet et son entretien dépendent de la méthode de finition choisie pour le protéger.

## 8. Démontage, remontage, réparation, réemploi

### 8.1. Démontage de l'ouvrage

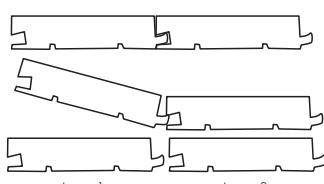
#### 8.1.1. Démontage de Naofloor

Les lames de parquet Naofloor sont spécialement conçues pour se démonter.

Une fois les plinthes enlevées des parois verticales de la pièce, il suffit de désassembler l'ouvrage parquet lame après lame.

Il convient de débuter dans le sens inverse de la pose. On débute le démontage en soulevant la lame du côté rainure. Chaque lame doit être levée en formant un angle de 60° le long de la languette pour la retirer.

Ainsi, le système d'assemblage Blockmoove se désassemble très simplement.



Le rendu final d'un parquet et son entretien dépendent de la méthode de finition choisie pour le protéger.

Pour les rangées de lames, il convient de soulever en premier la dernière lame montée de la rangée. Il s'agit de soulever les lames par la largeur afin de désunir l'assemblage en V en bout de lame.

Une fois les lames désassembler, il convient contrôler les lames puis de la ranger.



#### 8.1.2. Démontage de la sous-couche

Le démontage de la sous-couche se fait aisément, lié par lé.

Nous vous conseillons de rouler chaque lé de sous-couche pour faciliter le transport puis la manipulation de la sous-couche dans le cas du remontage de l'ouvrage.

## 8.2. Contrôle des caractéristiques produit, durabilité et traçabilité

### 8.2.1. Contrôle des lames

Au moment du démontage, un contrôle visuel de chaque lame doit être fait.

Il convient de vérifier :

- La rainure et la languette du système d'assemblage.
- Le profil de la lame.
- L'aspect de la lame.

Si besoin de quantité de lames supplémentaire pour le nouveau montage, il convient de mesurer sur quelques lames, l'épaisseur totale, l'épaisseur du parement. Il faudra alors indiquer ces épaisseurs, le choix du bois, la finition appliquée et la surface désirée lors de la passation d'une nouvelle commande éventuelle.

### 8.2.2. Contrôle de la sous-couche

Lors de la dépose de la sous-couche, il convient de vérifier qu'il n'y a pas de trou ou de déchirure dans la sous-couche. Si tel est le cas, il faudra alors la découper et enlever les parties abîmées.

### 8.2.3. Suivi des caractéristiques produit

Afin d'assurer le suivi des caractéristiques produits et la traçabilité, une fiche de contrôle à compléter au moment du démontage des lames et à conserver est transmis au client par DESCHAUMES.

### 8.2.4. Entretien et réparabilité

Les conditions de protection, d'entretien et de rénovation des parquets, sont définies dans le guide d'entretien de la Société DESCHAUMES remis à la validation de la commande.

Si besoin, avant le remontage des lames, les lames Naofloor peuvent être expédiées à l'atelier de fabrication pour un entretien complet.

Les lames Naofloor peuvent être poncées et une finition pourra être appliquée de nouveau.

De plus, si nécessaire, une quantité de parquet supplémentaire pour un remontage pourra également être fabriquée sur les bases de l'évaluation des caractéristiques des lames lors du démontage.

De plus, si une ou plusieurs lames sont abîmées, elles pourront être réparées ou remplacées aisément.

### **8.2.5. Traçabilité**

Afin d'assurer le suivi des opérations de montage, démontage, d'entretien, de réparabilité du parquet, un outil de suivi dédié a été réalisé par DESCHAUMES. Il s'agit du document suivi global des opérations composé de fiches à compléter selon plusieurs paramètres définis et à importer dans le compte client créé pour chaque achat de parquet Naofloor : fiche de pose, fiche d'intervention, fiche de repose.

## **8.3. Réemploi et remontage Naofloor**

Pour le remontage des lames, il suffit de suivre le guide de pose élaboré pour la mise en œuvre des lames de parquet massif en pose flottante Naofloor.

Il s'agit de respecter les prescriptions techniques traditionnelles de la norme de mise en œuvre des parquets flottants. À l'issue du remontage, il vous faudra compléter la fiche de pose du parquet afin d'assurer que les conditions des locaux parquetés sont maintenues selon les préconisations de la norme NF DTU 51.11.

## **8.4. Réutilisation possible au bout de plusieurs siècles**

Les lames de parquet Naofloor sont en chêne français, certifiées PEFC et dotées d'un étiquetage sanitaire A+. Tous les éléments sont notés dans la déclaration de performance du produit se trouvant dans la fiche technique. Il s'agit d'un produit biosourcé et durable.

Grâce aux nombreux atouts du matériaux bois et sa facilité de travail, il est possible de réutiliser une lame de Naofloor afin de créer un nouveau parquet de type planchette ou de lui donner une nouvelle fonction : planche pour faire une étagère...

## **8.5. Recyclage et fin de vie**

DESCHAUMES adhère à un éco-organisme pour la gestion de la fin de vie de ses parquets. Le rôle de l'éco-organisme est de mettre en place toute la chaîne de collecte, de tri, de recyclage et de valorisation des déchets adaptée.

---

## **9. Assistance technique**

---

### **9.1. Assistance aux entreprises et formation**

Le Service Technique du Groupe DESCHAUMES, est en mesure d'apporter son assistance pour des questions techniques relatives aux produits, à leur réemploi, à la réparabilité des lames ou à leur entretien. Il restera également à la disposition de l'installateur afin d'étudier les possibles ajustements du projet en fonction des demandes spécifiques du chantier lors du réemploi de Naofloor.

Le contact téléphonique d'assistance en langue française est le suivant : 02 48 60 66 07.

# B - RÉSULTATS EXPÉRIMENTAUX

Des campagnes d'essais ont été réalisées par l'Institut Technologique FCBA pour caractériser les lames de parquet massif Naofloor ainsi que l'aptitude à l'usage du système "sous-couche liège/caoutchouc recyclé + parquet Naofloor" dans les conditions d'exécution prescrites par la norme NF DTU 51-11, notamment les conditions d'hygrométrie de l'air comprise entre 40% et 60%, ainsi que celles prescrites par les fiches techniques du produit". Les résultats de ces essais sont inscrits dans le dossier DT PARQ 002, établi par l'IT FCBA jointe au présent dossier technique.

## Étude des caractéristiques dimensionnelles des lames selon EN 13226

Cf. article 2.1 du dossier technique FCBA (p.6 à 12)

### Conclusion :

Les lames mesurées sont conformes aux exigences dimensionnelles définies dans la norme EN 13226 "Planchers en bois - Éléments de parquet massif avec rainures et/ou languettes".

Cette norme européenne définit les caractéristiques des éléments de parquet massif avec rainures et/ou languettes pour utilisation en intérieur comme plancher.

## Études des caractéristiques générales des lames de Parquet

Cf article 2.2 du dossier technique FCBA (p.13)

- Durabilité des lames (classes d'emploi)
- Résistance au poinçonnement (dureté Brinell) des lames

## Marquage CE et Déclarations des performances de Naofloor selon la norme NF EN 14342 : 2013

Cf article 2.3 du dossier technique FCBA (p.13 à 15)

- Réaction au feu.
- Masse volumique.
- Dégagement de formaldéhyde El selon la norme NF EN 14342.
- Teneur en PCP < 5ppm.
- Conductivité thermique.

## Étude de la sous-couche OrSilence

Cf article 2.4 du dossier technique FCBA (p. 16)

## Étude de stabilité aux variations climatiques selon ISO 24339

Il s'agit de l'étude du système "Lames Naofloor et sous-couche OrSilence" en pose flottante sous sollicitations hygrothermiques issus de la norme NF DTU 51.11 partie 1-2 - Essais sous caisson climatique (p.23 à 28).

Le comportement sous caisson climatiseur permet de valider la stabilité du parquet et son comportement en atmosphères climatiques d'humidités différentes selon le mode de pose du parquet (climat humide : 85% humidité relative, climat sec : 30% humidité relative).

Les essais sous caissons climatiseurs sont réalisés conformément à :

- L'annexe C de la partie 1-2 Critères généraux de choix des matériaux du DTU 51.11 sur chaque système de parquet et sous-couche associée, destiné à être mis en œuvre flottant.

La maquette est mise en œuvre selon les prescriptions techniques données par le demandeur sur une surface d'au moins 6 m<sup>2</sup>.

Elle est, ensuite, soumise aux cycles d'expositions aux atmosphères humide et sèche prévus dans la norme NF B 54 008 (4 semaines en atmosphère humide, 4 semaines en atmosphère sèche).

Le tableau suivant synthétise les configurations testées, et le séquençage des essais.

Essais de stabilité sous sollicitations hygrothermique	Essais de stabilité DTU 51-11 partie CGM Essais d'approche. Maquette réduite climat sec	Essais de stabilité DTU 51-11 partie CGM. Climat humide et climat sec
90x14mm finition huilée	X	
130x14mm finition huilée	X	
130x22mm finition huilée	X	
170x20mm finition huilée	X	
130x14mm finition huilée		X
170x20mm finition huilée		X

Les essais de stabilité sous sollicitations hygrothermiques sont réalisés sur des parquets en finition huilée, et ce dans l'objectif de valider les parquets en finition huilée et les parquets en finition vernie.

Pour chaque essai de stabilité, il a été mesuré et analysé :

- La variation dimensionnelle du parquet et la teneur en humidité.
- Les ouvertures de joints entre les lames.
- Les tuilages des lames.
- Les désaffleurements entre lames.
- La planéité générale sous 2m.

#### **Conclusion :**

Ces essais de stabilité permettent d'indiquer que le système parquet massif à assemblage par verrouillage et sous-couche liège Caoutchouc 2mm d'épaisseur est conforme aux exigences de stabilité décrites dans le DTU 51-11 partie CGM. Et ce pour les parquets de largeur inférieure à 170mm, d'épaisseur comprise entre 14 mm et 22mm et d'élancement inférieur à 9,3, dans des conditions de mise en œuvre strictement conformes au DTU 51-11.

Notamment les conditions hygrométriques seront comprises strictement entre 40% et 60%.

Il y aura lieu de respecter les conditions d'hygrométrie de l'air décrites dans le DTU 51-11 tant au moment de la mise en œuvre du parquet, que durant sa vie en œuvre.

### **Étude des systèmes d'assemblage par essai de détermination de l'action d'une chaise à roulettes selon la norme NF EN ISO 4918**

Cf article 2.8 du dossier technique FCBA (p. 29 à 30)

Les essais de détermination de l'action d'une chaise à roulettes sont réalisés selon la norme NF EN ISO 4918 : 2021 modifiée.

Cette norme internationale spécifie une méthode pour apprécier le comportement du système sous la chaise à roulettes (changement d'aspect, stabilité mécanique, ouvertures de joints et désaffleure entre éléments, détérioration de la finition par exemple).

#### **Conclusion :**

Ces essais de stabilité permettent d'indiquer que le système parquet massif à assemblage par verrouillage et sous-couche liège caoutchouc 2mm d'épaisseur est conforme aux exigences de stabilité décrites dans le DTU 51-11 partie 1-2.

Et ce pour les parquets de largeur inférieure à 170mm, d'épaisseur comprise entre 14mm et 22mm et d'élancement inférieur à 9,3, dans des conditions de mise en œuvre strictement conformes à celles prescrites par la norme NF DTU 51-11.

### **Réaction au feu**

Cf article 2.3 du dossier technique FCBA (p.13 à 15)

### **Aptitude à l'usage relative aux performances des finitions du système de revêtement de sol en pose flottante en Chêne massif en finition huilée rapportée aux exigences de la norme NF B 53-669**

En plus des exigences de stabilité étudiées précédemment, on relève que le système de parquet Chêne en pose flottante revêtu du système de finition huilée dont le process est défini dans le dossier technique FCBA et précisé dans les fiches techniques jointes de DESCHAUMES.

Il présente les résultats d'essais de caractérisation suivants, selon NF B 53-669 "Classement d'usage des parquets" :

- Il dispose d'une résistance à l'abrasion minimale de 50 tours, à la meule CS 10.
- Il dispose d'une résistance aux agents chimiques minimales de 55.
- Il présente une valeur de tenue à la lumière de 3/5, qui traduit une variation de teinte.
- Il dispose une résistance à l'action d'une chaise à roulettes selon NF EN ISO 4918 : de 25000 tours selon les essais détaillés dans le rapport d'essai n° DSR-P-22-13396.

Par ailleurs, les conditions de nettoyage et de rénovation des taches, permettent d'indiquer :

- Que le revêtement de sol revêtu de finition huilée présente une résistance aux agents chimiques pour les agents tâchant telle que définit dans la norme EN 13442.
- Que les taches peuvent par ailleurs être nettoyées avec le savon, ou être poncées par le pad tel que prescrit par DESCHAUMES.
- Que le revêtement de sol revêtu de finition huilée peut être rénové par l'huile d'entretien universelle Genius par exemple.
- Que les conditions de rénovation par ponçage et ré-application d'huile permettent une rénovation complète du système de parquet huilé. Plusieurs rénovations complètes sont possibles, compte tenu de l'épaisseur au-dessus de la languette.

#### **Conclusion :**

L'ensemble de ces données sont analysées au regard des exigences de la norme NF B 53-669 pour une classe d'usage 34 et pour une classe de rénovabilité R4 ou R6 selon l'épaisseur minimale de la couche supérieure du parquet.

Les systèmes de parquet en finition huilée et mise en œuvre en pose flottante avec la sous-couche liège 2mm permettent de valider le procédé de finition testé pour une aptitude pour une classe d'usage 34, et pour une classe de rénovabilité R4 ou R6, dans le respect des conditions de protection, d'entretien et de rénovation de tout parquet, telles que définies dans le DTU 51-11 pour une pose flottante, et dans le guide d'entretien réalisé par DESCHAUMES.

## **Caractérisation des émissions de composés organiques volatiles selon le Décret n°2011-321 du 23 mars 2011, du revêtement de sol en Chêne massif en finition huilée**

Comme indiqué dans le dossier technique FCBA - PARQ 002, le système de finition huilée présente un classement A + selon le Décret N°2011-321 du 23 mars 2011.

## **Aptitude à l'usage relative aux performances des finitions au comportement physicomécanique du système de revêtement de sol en pose flottante en Chêne massif en finition vernie, rapportée aux exigences de NF B 53-669**

En plus des exigences de stabilité étudiées précédemment, on relève que le système de parquet Chêne en pose flottante revêtu du système de finition vernis/vitrifié dont le process est défini dans le dossier techniques FCBA.

Il présente les résultats d'essais de caractérisation suivants, selon NF B 53-669 "Classement d'usage des parquets":

- Il dispose d'une résistance à l'abrasion minimale de 25000 tours à la meule CS 10.
- Il dispose d'une résistance aux agents chimiques minimales de 56.
- Il présente une résistance à la rayure de 140 gf.
- Il présente une valeur d'adhérence de 1/5.
- Il présente une résistance au choc inférieure à 250 mm.
- Il présente une valeur de tenue à la lumière de 2/5, qui traduit un contraste de teinte.
- Il dispose d'une résistance à l'action d'une chaise à roulettes selon NF EN ISO 4918 : de 25000 tours selon les essais détaillés dans le rapport d'essai n° DSR-P-22-13396.

Par ailleurs, les conditions de nettoyage et de rénovation des taches, permettent d'indiquer :

- Que le revêtement de sol revêtu de finition vernie présente une résistance aux agents

chimiques pour les agents tâchant telle que définit dans la norme EN 13442 - Planchers en bois et lambris et bardages en bois - Détermination de la résistance aux agents chimiques.

- Que les taches peuvent par ailleurs être nettoyées avec le savon.
- Que le revêtement de sol revêtu de finition vernie peut être rénové par une application de Rénovateur Métallisant pour redonner de l'éclat et protéger durablement votre parquet.
- Que les conditions de rénovation par ponçage et ré-application de vernis permettent par ailleurs une rénovation complète du système de revêtement vernis. Plusieurs rénovations complètes sont possibles, compte tenu de l'épaisseur au-dessus de la languette.

### **Conclusion :**

L'ensemble de ces données sont analysées au regard des exigences de la norme NF B 53-669 pour une classe d'usage 34 et pour une classe de rénovabilité R4 ou R6 selon l'épaisseur minimale de la couche supérieure du parquet.

Les systèmes de parquet en finition vernie et mise en œuvre en pose flottante avec la sous-couche liège 2mm permettent de valider le procédé de finition testé pour une aptitude pour une classe d'usage 34, et pour une classe de rénovabilité R4 ou R6, dans le respect des conditions de protection, d'entretien et de rénovation de tout parquet telles que définies dans le DTU 51-11 pour une pose flottante, et dans le guide d'entretien réalisé par DESCHAUMES.

Compte tenu du caractère innovant du produit, comme c'est d'usage dans le cadre des produits innovant de revêtement de sol, il sera tout d'abord prescrit pour des locaux de classe d'usage 33, en attendant un plus grand nombre de retours d'expérience avant de le prescrire pour des locaux de classe d'usage 34.

## **Caractérisation des émissions de composés organiques volatiles selon le Décret n°2011-321 du 23 mars 2011, du revêtement de sol en Chêne massif en finition vernie**

Comme indiqué dans le dossier technique FCBA - PARQ 002, le système de finition vernis présente un classement A+ selon le Décret N°2011-321 du 23 mars 2011.

## **Aptitude à l'usage relative aux performances des finitions au comportement physico mécanique du système de revêtement de sol en pose flottante en Chêne massif en finition vernie type Dragon, rapportée aux exigences de NF B 53-669**

En plus des exigences de stabilité étudiées précédemment, on relève que le système de parquet Chêne en pose flottante revêtu du système de finition vernis/ vitrifié DRAGON dont le process est défini dans le dossier technique FCBA et précisé dans les fiches techniques jointes de DESCHAUMES.

Il présente les résultats d'essais de caractérisation suivants, selon NF B 53-669 "Classement d'usage des parquets" :

- Il dispose d'une résistance à l'abrasion minimale de 25000 tours à la meule CS 10.
- Il dispose d'une résistance aux agents chimiques minimales de 57.
- Il présente une résistance à la rayure de 220 gf.
- Il présente une valeur d'adhérence de 0/5.
- Il présente une résistance au choc de 270 mm.
- Il présente une valeur de tenue à la lumière de 2/5, qui traduit un contraste de teinte.
- Il dispose d'une valeur de résistance à l'action d'une chaise à roulettes selon NF EN ISO 4918 de 2021: de 25000 tours selon les essais détaillé dans le rapport d'essai n° DSR-P-22-13396.

Par ailleurs, les conditions de nettoyage et de rénovation des taches, permettent d'indiquer :

- Que le revêtement de sol revêtu de finition vernie présente une résistance aux agents chimiques pour les agents tâchant telle que définit dans la norme EN 13442 - Planchers en bois et lambris et bardages en bois - Détermination de la résistance aux agents chimiques.
- Que les taches peuvent par ailleurs être nettoyées avec le savon.
- Que le revêtement de sol revêtu de finition vernie peut être rénové par une application de Rénovateur Métallisant pour redonner de l'éclat et protéger durablement votre parquet.
- Que les conditions de rénovation par ponçage et ré-application de vernis permettent par ailleurs une rénovation complète du système de revêtement vernis. Plusieurs rénovations complètes sont possibles, compte tenu de l'épaisseur au-dessus de la languette.

### **Conclusion :**

L'ensemble de ces données sont analysées au regard des exigences de la norme NF B 53-669 pour une classe d'usage 34 et pour une classe

de rénovabilité R4 ou R6 selon l'épaisseur minimale de la couche supérieure du parquet.

Les systèmes de parquet en finition vernie Dragon et mise en œuvre en pose flottante avec la sous-couche liège 2mm permettent de valider le procédé de finition testé pour une aptitude pour une classe d'usage 34, et pour une classe de rénovabilité R4 ou R6, dans le respect des conditions de protection, d'entretien et de rénovation de tout parquet telles que définies dans le DTU 51-11 pour une pose flottante, et dans le guide d'entretien réalisé par DESCHAUMES.

Compte tenu du caractère innovant du produit, comme c'est d'usage dans le cadre des produits innovant de revêtement de sol, il sera tout d'abord prescrit pour des locaux de classe d'usage 33, en attendant un plus grand nombre de retours d'expérience avant de le prescrire pour des locaux de classe d'usage 34.

## **Caractérisation des émissions de composés organiques volatiles selon le Décret n°2011-321 du 23 mars 2011 du revêtement de sol en Chêne massif en finition vernie type Dragon**

Comme indiqué dans le dossier technique FCBA - PARQ 002, le système de finition vernis présente un classement A+ selon le Décret N°2011-321 du 23 mars 2011.

## **Etude des performances acoustiques de systèmes parquet Naofloor en 14mm et sous-couche Orsilence 2mm :**

Comme indiqué dans le dossier technique FCBA - PARQ 002, les essais acoustiques réalisés sur le système ont permis de qualifier les performances acoustiques du système "Naofloor + sous-couche Orsilence" :

- L'amélioration de l'isolation au bruit aérien Delta Rwlourd (C ; Ctr) : -2 (0,0) dB selon la classification ISO 717-1
- L'amélioration de l'isolation au bruit de choc Delta Lw : 19 dB selon la classification ISO 717-2
- La sonie perçue dans la pièce où est installé le système de revêtement de sol - RWS (Reflected Walking Noise) : 127,7 sone selon l'annexe E de la norme NF EN 16025.

## **Etude des performances acoustiques de systèmes parquet Naofloor en 20mm et sous-couche Orsilence 2mm :**

Comme indiqué dans le dossier technique FCBA - PARQ 002, les essais acoustiques réalisés sur le système ont permis de qualifier les performances acoustiques du système "Naofloor + sous-couche Orsilence" :

- L'amélioration de l'isolation au bruit aérien Delta Rwlourd (C ; Ctr) : -2 (0,0) dB selon la classification ISO 717-1
- L'amélioration de l'isolation au bruit de choc Delta Lw : 18 dB selon la classification ISO 717-2
- La sonie perçue dans la pièce où est installé le système de revêtement de sol - RWS (Reflected Walking Noise) : 138,4 sone selon l'annexe E de la norme NF EN 16025.

# **C - RÉFÉRENCES**

## **Données environnementales**

Le système Naofloor a fait l'objet d'une analyse de cycle de vie simplifiée spécifique.

Après avoir collecté un an de donnée de production spécifique, une fiche FDES dédiée au système Naofloor sera réalisée.

À ce jour, le système Naofloor est inclus dans le cadre de validité de la fiche FDES collective "Parquet massif" émise par la Fédération Nationale du Bois et Parquetfrançais.org.

Il peut donc en revendiquer les performances environnementales.

Les données issues des FDES ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

## **Évaluation ECOSCALE**

Ecoscale permet de caractériser les produits de construction selon quatre indicateurs qui couvrent la totalité de leur cycle de vie :

- **Matière recyclée et renouvelable** : Évaluation de la quantité de matières recyclées et renouvelables dans le produit.
- **Démontabilité** : Capacité d'un produit à être démonté sans endommagement afin de faciliter son réemploi ou son recyclage.
- **Réemployabilité** : Capacité d'un produit à être utilisé de nouveau à l'issue d'une première vie pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu.
- **Recyclabilité** : Capacité d'un produit à intégrer une filière de recyclage en fin de vie afin d'être effectivement recyclé.

Dans cette analyse menée par le CSTB, le système Naofloor a obtenu la note A-A-A-A

Description du produit :	
Désignation du produit	Lame de parquet massif Naofloor
Usage retenu pour l'évaluation	Revêtement de sol dur
Modes de fixations évalués	Pose flottante : système d'assemblage en bout et en rive qui est de type assemblage par verrouillage
Matériaux composants le produits	Bois massif
Dimensions retenues	Parquet 130mm x 14 mm
Résultats obtenus	
A	A

naofloor

D  
DESCHAUMES  
Le bois qui protège la planète